



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 15 FEVRIER 2019**

DÉBATS



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Artisan - Maire d'Ussel	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Auxiliaire puéricultrice	Egletons	22/03/2015
BOISSIERAS Pascale			Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987		Naves	29/03/2015
BOUZON Christian			Yssandonnais	06/10/2016
CHASSAGNARD Roger	30/12/1946	Retraité de l'Education Nationale - Maire de Laguenne	Sainte-Fortunade	09/03/2008
COLASSON Francis	18/07/1946	Médecin gynécologue	Brive 2	29/03/2015
COMBES Bernard	13/02/1960	Maire de Tulle	Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Maître de Conférences des universités - Maire de Beyssenac	Uzerche	29/03/2015
COSTE Pascal	13/09/1966	Exploitant Agricole - Président du Conseil Départemental	Midi Corrèzien	09/03/2008
COULAUD Danielle	21/01/1946	Retraîtée - Maire de Margerides	Haute-Dordogne	29/03/2015
DELDOULI Najat	01/01/1967	Secrétaire	Brive 4	29/03/2015
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Architecte	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Retraîtée	Midi Corrèzien	29/03/2015
DUCLOS Florence	25/03/1964	Fonctionnaire territorial	Malemort	24/08/2017
DUMAS Laurence	10/09/1966	Secrétaire de Mairie - Maire de Rilhac-Xaintrie	Argentat	22/03/2015
FRONTY Gilbert	25/11/1951	Retraité de l'Education Nationale	Allassac	22/03/1998
LACHAUD Cédric	03/04/1978		Brive 1	01/04/2018
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Retraité	Seilhac Monédières	29/03/2015
LEYGNAC Jean-Claude	26/12/1953	Kinésithérapeute - Maire d'Argentat	Argentat	22/03/2015

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Adjoint administratif	Brive 3	29/03/2015
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Collaboratrice d'assurance	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Technicien Supérieur à la DRAF – Maire de Lestards	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRAMARD Jean-Claude	11/06/1950	Retraité – Maire de Saint-Hilaire-Peyroux	Naves	27/03/1994
PEYRET Franck	18/05/1965	Assistant commercial	Brive 4	29/03/2015
PITTMAN Lilith	27/01/1945		Brive 2	29/03/2015
QUEYREL-PEYRAMAURE Annie	07/08/1959	Cadre secteur social	Uzerche	29/03/2015
RELIAT Michèle	17/02/1954	Conseillère Régionale	Allasac	29/03/2015
ROME Hélène	19/08/1959	Agricultrice	Seilhac Monédières	30/09/2014
ROUHAUD Gilbert	08/01/1951	Retraité – Maire d'Ussac	Malemort	22/03/2015
SIMANDOUX Nelly	15/09/1953	Retraîtée – Maire de Maussac	Plateau de Millevaches	29/03/2015
SOLER Gérard	30/09/1962	Conseiller financier	Brive 3	29/03/2015
STÖHR Jean	28/06/1950	Retraité – Maire de Neuvic	Haute-Dordogne	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Attaché commercial	Egletons	22/03/2015
TAMIMI Hayat			Brive 1	29/03/2015
TAURISSON Nicole	13/06/1947	Retraîtée – Maire de Noailles	Saint-Pantaléon-de-Larche	29/03/2015
TAYSSE Annick			Tulle	29/03/2015
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Technicienne	Sainte-Fortunade	29/03/2015

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRÉSIDENT :

M. Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Francis COMBY, Mme Lilith PITTMAN,
M. Jean-Marie TAGUET

MEMBRES :

M. Gérard SOLER, Mme Danielle COULAUD, M. Jean-Claude LEYGNAC,
Mme Agnès AUDEGUIL, M. Gilbert ROUHAUD, Mme Florence DUCLOS,
M. Francis COLASSON, Mme Ghislaine DUBOST, M. Franck PEYRET,
Mme Nicole TAURISSON, M. Jean STÖHR,
Mme Nelly SIMANDOUX, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
M. Bernard COMBES, Mme Émilie BOUCHETEIL, Mme Pascale BOISSIERAS,
Mme Hayat TAMIMI, M. Gilbert FRONTY, Mme Annick TAYSSE,
M. Cédric LACHAUD, Mme Michèle RELIAT, M. Roger CHASSAGNARD

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

COHÉSION SOCIALE

Président : Mme Marilou PADILLA-RATELADE

Vice-Président : M. Francis COLASSON

Membres :

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Lilith PITTMAN, Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, M. Gilbert ROUHAUD,
M. Gérard SOLER, M. Jean STÖHR, Mme Pascale BOISSIERAS,
M. Cédric LACHAUD, Mme Hayat TAMIMI, Mme Annick TAYSSE

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Mme Laurence DUMAS

Vice-Président : Mme Nelly SIMANDOUX

Membres :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Danielle COULAUD, Mme Najat DELDOULI,
M. Jean-Claude LEYGNAC, Mme Florence DUCLOS, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Jean-Marie TAGUET, M. Roger CHASSAGNARD,
M. Jean-Claude PEYRAMARD, Mme Michèle RELIAT, Mme Stéphanie VALLÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Président : M. Franck PEYRET

Vice-Président : M. Jean-Jacques LAUGA

Membres :

M. Francis COMBY, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST,
Mme Laurence DUMAS, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Mme Nelly SIMANDOUX,
Mme Nicole TAURISSON, M. Christian BOUZON, Mme Émilie BOUCHETEIL,
M. Bernard COMBES, M. Gilbert FRONTY

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

M. Alexandre MURAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

M. Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

M. Laurent DARTHOU

CHEF DE CABINET

M. Vincent SEROZ

Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 15 FEVRIER 2019

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président
et introductions

10 à 17

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

- | | | |
|-----|---|----------|
| 301 | Orientations Budgétaires du Département pour 2019 - DOB - | 18 à 26 |
| 302 | Contribution du Département de la CORRÈZE
au Grand Débat National | 27 à 31 |
| 303 | Rapport de situation en matière d'égalité entre
les femmes et les hommes | 32 et 33 |

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

- | | | |
|-----|---|---------|
| 101 | Adoption du Schéma Départemental de l'Autonomie
2019-2023 : orientations et plan d'actions | 34 à 42 |
|-----|---|---------|
-

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

201	Rapport sur la situation de la Collectivité en matière de Développement Durable 2018-2019	43 à 47
-----	---	---------

MOTION & AVIS

- Motion pour la sauvegarde des lignes ferroviaires régionales Limoges-Ussel et Limoges-Brive via Saint-Yrieix-la-Perche 48 à 50
 - Avis sur le projet de règlement des transports scolaires de la Région Nouvelle-Aquitaine 51 à 53
-

M. LE PRESIDENT – Bonjour à toutes et à tous. Nous allons commencer cette séance. Madame la Vice-Présidente, vous pouvez faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux).

* *
*

Chers collègues, je voudrais saluer la venue de Paul. Que l'un de nos Conseillers Départementaux ait, dans l'exercice de ses fonctions, un beau petit garçon (c'était le 24 janvier), constitue en effet un moment historique pour notre Assemblée. Tous, nous avons une pensée pour cette belle famille et ce petit Paul, qui était très attendu. Nous lui transmettons, de la part de tout le monde, tous nos vœux de bonheur.

Je voudrais faire une parenthèse avant de commencer la séance, pour saluer la délégation de gilets jaunes qui est présente dans le public. Le règlement intérieur de notre séance interdisant toute prise de parole extérieure, je propose que la déclaration écrite par le groupe de gilets jaunes de Tulle soit lue, en leur nom, par Jean-Jacques. Je les remercie également pour leur sens des responsabilités, tant sur la ville qu'en Corrèze. Nous avons notamment pu avoir un échange avec l'ensemble des Conseillers Départementaux le 25 janvier dernier. Chacun peut faire valoir ses positions (tout le monde n'est pas nécessairement d'accord sur tout), sans commettre de dégradation et tout en respectant les petits commerçants qui, sur nos territoires, souffrent également. Je pense que ce sens des responsabilités est à souligner. Le texte est disponible sur vos tables.
Jean-Jacques.

M. LAUGA – « Le mouvement des gilets jaunes est un mouvement citoyen. Nous souhaitons rappeler que nous ne sommes pas issus d'un parti ni n'en suivons aucun. Des organisations syndicales ont rejoint notre mouvement, mais nous n'avons rejoint aucune formation syndicale. Nous sommes simplement un mouvement de citoyens unis qui souhaitent qu'une autre société, plus juste, soit instaurée. Nous avons enfilé nos gilets jaunes le 17 novembre 2018 : il a été retenu que nous luttons contre la hausse des taxes sur le carburant. Cela est réducteur. Nous revendiquons entre autres :

- l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- une réelle justice fiscale et démocratique (référendum, initiative citoyenne) ;
- un vrai service public de proximité dans les territoires ;
- une valorisation de nos territoires par le soutien d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Les revendications des gilets jaunes sont sociales, économiques et environnementales. Les gilets jaunes sont avec vous, non contre vous, et manifestent pour vous aussi. Tout discours ou revendication visant à exclure, stigmatiser, insulter un individu ou un peuple est banni par les gilets jaunes. Nous nous battons chaque jour et chaque nuit pour une société nouvelle, où chacun pourra vivre décemment et dignement.

L'avenir de la France n'est pas compatible avec la haine, le racisme, la xénophobie, l'homophobie, de même qu'il n'est pas compatible avec l'ultralibéralisme pratiqué depuis trop longtemps par nos dirigeants au détriment de nos emplois, de notre santé et de notre éducation. Nous croyons au dialogue et aux échanges : nous sommes prêts à entendre les revendications de chacun, donc les vôtres. Nos dirigeants ont mis en place un système de répartition du travail générant du stress, du surmenage et des burnouts à répétition. Nos dirigeants ont choisi de nous répondre par la violence : ces usages du pouvoir, abusifs, doivent vous alerter plutôt que vous faire peur, car ils sont la preuve que nos idées vont dans le sens du bien commun, qu'elles ne peuvent qu'être partagées. Levons-nous tous pour obtenir ce dont on nous a privés depuis trop longtemps, pour lutter contre ce Gouvernement qui veut nous priver d'encore plus. Il est temps que le peuple cesse de se laisser manipuler et reprenne sa destinée en main. Levons-nous tous et nous serons plus forts que jamais ».

M. LE PRESIDENT – Merci.

Nous avons également été sollicités par l'intersyndicale de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), que nous recevrons en intergroupe à l'issue de nos travaux.

Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer nos travaux et délibérer valablement.

Mes chers collègues, cette première séance de l'année sera principalement consacrée au débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2019. Cependant, avant d'aborder ces orientations, je voudrais rendre hommage aux femmes de notre collectivité à l'occasion du rapport annuel que présentera Ghislaine DUBOST. Au sein de cette Assemblée, la parité est loin d'être une question d'obligation ou d'affichage, car les femmes ont su prendre toute la place qui leur revenait. Je veux saluer ici nos trois Vice-Présidentes, qui conduisent des dossiers stratégiques pour le Département, et remercier toutes les élues pour leur engagement quotidien auprès des Corrèziens.

Au niveau de l'administration, notre collectivité est exemplaire : les femmes représentent 55 % de l'effectif global et leur niveau moyen de rémunération est supérieur à celui des hommes. Elles représentent également 55 % de nos Directeurs et Chefs de services, alors que, à l'échelle nationale, deux tiers des postes d'encadrement des collectivités sont confiés à des hommes. Je profite de l'occasion pour remercier nos directrices et saluer l'ensemble du Comité de Direction qui anime les équipes départementales autour d'Alexandre MURAT.

J'en arrive maintenant aux orientations budgétaires, qui vous seront présentées par Francis COMBY. Depuis 4 ans, nous conduisons une politique à la fois responsable et ambitieuse, qui nous permet d'aborder cet exercice 2019 avec une certaine sérénité. Les décisions courageuses que nous avons prises depuis 2015 portent leurs fruits et nous encouragent à maintenir le cap, à poursuivre nos efforts pour mener à bien notre action et nos projets au service de la Corrèze et des Corrèziens.

Cette année encore, nos orientations budgétaires sont celles des engagements tenus. En 2019, nous maintiendrons le niveau de fiscalité à celui des 4 années précédentes. En 2019, nous poursuivons le désendettement du Département : en 4 ans, nous avons réduit la dette de 23,6 M€ et poursuivons cette année par une réduction d'au moins 7 M€. Le débat d'orientations budgétaires permettra d'échanger sur le financement de nos investissements à venir.

En 2019, nous continuerons à maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Depuis 4 ans, nous avons démontré qu'il était possible de réaliser des économies tout en conduisant une action forte et volontaire respectant nos valeurs de proximité, de qualité de service et de justice sociale. Cette année, nos priorités se tourneront à nouveau vers nos missions de cohésion sociale. 2019 verra l'engagement de notre plan "Ambitions Santé Corrèze", qui implique, notamment, la mise en place du Centre Départemental de Santé. Celui-ci garantira une offre de soins de qualité et de proximité sur les territoires. Nous renforcerons également nos politiques en faveur de l'enfance pour développer les actions de l'Aide Sociale à l'Enfance et assumer nos obligations d'accueil des jeunes mineurs non accompagnés. A ce titre, nous attendons toujours la mise en place d'un financement pérenne de la part de l'Etat pour faire face à la hausse croissante des dépenses de prise en charge de ces jeunes depuis 2015.

En 2019, nous renforcerons aussi nos actions pour l'amélioration du quotidien des personnes âgées et handicapées, et pour préparer l'avenir par l'intermédiaire du Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023. Sandrine MAURIN et Marilou PADILLA-RATELADE vous présenteront cette nouvelle feuille de route de l'autonomie, établie à l'issue d'une large concertation. Celle-ci a invité l'ensemble des acteurs de l'autonomie. Je tiens à remercier ici l'ensemble de nos partenaires pour leur implication, notamment les membres de notre Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, qui ont beaucoup travaillé sur ce Schéma et l'ont approuvé à l'unanimité lors de la séance de jeudi dernier. Cette concertation a également invité les Corrèziens, qui y ont largement participé.

Leurs 1 700 contributions ont été à même d'orienter et d'enrichir ce plan d'actions. Ce programme de 60 actions sera développé dans les 5 années à venir pour répondre aux objectifs partagés avec nos partenaires :

- la prévention de la perte d'autonomie ;
- l'accompagnement à domicile ;
- l'aide aux aidants ;
- l'inclusion des personnes handicapées ;
- la transformation de l'offre d'accueil, d'hébergement et de services.

Pour relever ces défis, nous misons sur l'innovation et l'expérimentation. Il s'agit de réinventer des modèles d'accompagnement, de développer de nouveaux modes d'hébergement, de proposer des solutions de mobilité ou des services innovants. Nous concrétisons également l'un de nos engagements de campagne : nous créons un Pôle d'Expertise et de Ressources pour l'Autonomie en Corrèze. En fédérant institutionnels, professionnels du paramédical, du médico-social, acteurs économiques et universitaires, ce Pôle permettra de conduire des études (notamment en lien avec le CHU de Limoges) et des actions concrètes en faveur des personnes âgées et handicapées. A travers ce pôle, nous souhaitons faire du secteur de l'autonomie un atout pour l'innovation, l'économie et l'emploi en Corrèze. Pour engager ce plan d'actions, nous mobiliserons des moyens supplémentaires dès 2019.

2019 sera également une nouvelle année d'investissement pour notre Département et notre territoire. Il s'agit d'accompagner l'activité économique et l'emploi en Corrèze. L'investissement annuel moyen atteint 40,5 M€ ces 3 dernières années. Nous poursuivrons cette dynamique en 2019, à hauteur de 46 M€. Après le financement du programme 100 % fibre en 2018, nous fixons 3 priorités cette année : les routes, les aides aux collectivités et la transition écologique.

S'agissant des routes, nous continuerons à améliorer le réseau départemental. Nous financerons l'engagement de nos projets "Routes 2025", et notamment les travaux des contournements de Malemort et de Lubersac. Les contournements de Noailles et de Meymac sont, pour leur part, à l'étude.

En concertation avec les collectivités, nous souhaitons engager une nouvelle politique départementale de l'eau. Le 13 mars prochain, nous réunirons, avec l'Agence de l'Eau, les collectivités de l'eau pour leur présenter le 11^{ème} programme et engager la concertation. Nous proposerons un programme d'actions à la séance de juillet prochain. Dès cette année, nous engagerons un effort d'investissement dans cette direction.

Enfin, nous investirons dans la transition écologique, pour accompagner notre programme "Corrèze Transition Ecologique". Notamment, nous engagerons le projet de réserve départementale de biodiversité. La transition écologique est un enjeu au cœur du rapport annuel sur le développement durable, qui vous sera présenté par Jean-Marie TAGUET. Celui-ci retrace les actions du Département dans ce domaine et fixe les perspectives d'avenir.

L'avenir réside dans une transition écologique pour et avec les Corrèziens. Il s'agit de renouveler nos manières de produire, de consommer, de travailler, de se déplacer et de vivre ensemble. Voilà l'ambition du plan "Corrèze Transition Ecologique".

Vous le voyez, ces orientations traduisent à la fois le respect de nos engagements, le sens des responsabilités et notre ambition pour la Corrèze.

Sur le plan national, le travail que nous menons au sein de l'Assemblée des Départements de France a porté ses fruits cette année. En effet, a été créé un fonds de soutien interdépartemental, permettant une dotation nette de 4,6 M€ pour notre Département. Les Départements ont, par cet intermédiaire, créé leur propre système de solidarité, permettant de diriger les efforts en direction des Départements ruraux. Nous serons très vigilants à ce que la réforme de la fiscalité annoncée par le Gouvernement ne menace pas la pérennité de ce fonds, et apporte les garanties nécessaires quant aux ressources financières et fiscales.

Forts de ces premiers résultats tangibles, les Départementaux ruraux sont encore plus soudés et solidaires pour porter la voix unie de la ruralité, de ses territoires et de ses habitants. En début d'année, nous avons constitué un groupe de 26 départements ruraux, regroupant ceux comptant les plus faibles densités de population. Ce groupe entend être force de proposition au sein de l'Assemblée des Départements de France et auprès du Gouvernement. J'aurai l'occasion de porter la parole de ce groupe lors de la rencontre du 21 février prochain, dans le cadre du Grand Débat et de la rencontre avec le Président de la République.

A ce titre, nous avons souhaité que le Département apporte sa contribution au Grand Débat, qui sera concertée entre les deux groupes de notre Assemblée. Je veux remercier ici l'ensemble des Conseillers Départementaux, et saluer cette responsabilité politique qui donne encore plus de sens à la contribution du Département de la Corrèze. Je remettrai notre contribution, en notre nom à tous, au Président de la République.

Dans cette période troublée, il en va du seul intérêt des Corrèziens, des Corrèziennes et de la Corrèze. Cette Corrèze, nous l'avons tous en cathéter : prescrivons-la, c'est bon pour la santé !

Je vous remercie.
Bernard.

M. COMBES – Merci, Monsieur le Président. Je suis d'accord avec vous : prescrivons la Corrèze, et trouvons des médecins pour qu'ils réalisent des ordonnances pour nos Corrèziens, parfois atteints, comme tout le monde, de pathologies !

Monsieur le Président, mes chers collègues, cher personnel du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les représentants des gilets jaunes corréziens, notre Pays est affecté par un mouvement revendicatif qui n'est sans doute pas près de s'éteindre. Peut-être les rassemblements s'étioleront-ils, mais ce ne sera probablement pas le cas des revendications mêlées de ressentiment, que les commentateurs qualifient souvent de colère. Pour y parvenir, il faudrait que le Grand Débat, décidé par le Chef de l'Etat, débouche sur des décisions extrêmement fortes, presque révolutionnaires. Je n'y crois pas, s'agissant d'un Gouvernement qui a aboli l'impôt sur la fortune. Ce climat revendicatif est attisé par les inégalités entre les Français : certains ont beaucoup, beaucoup d'argent et d'autres, bien qu'ils aient un emploi, ont à peine le nécessaire pour faire vivre leur famille. C'est également le cas de ceux dont la retraite est squelettique. Ces inégalités sont également souvent aggravées par les inégalités entre les territoires.

Réduire le nombre de parlementaires ou organiser des référendums ne suffirait pas à ramener la concorde au sein du Pays. Il s'agit de réduire ces inégalités le plus possible. Le rétablissement, a minima, de l'impôt sur la fortune et la création d'un revenu minimum universel permettraient de réduire les inégalités entre les individus. Les inégalités territoriales, flagrantes, déchirantes seraient réduites par la création de zones franches et d'autres aides à l'activité économique et à l'emploi dans des territoires très ruraux. Il suffirait de prélever une part de la richesse concentrée dans les métropoles. Malgré nos demandes, rien n'a été accordé.

Cette mesure est nécessaire pour mettre fin à la diminution de la population et, donc, à l'appauvrissement collectif dans des départements comme la Corrèze. Elle est également nécessaire à attirer ou développer des entreprises, qui créent des emplois et attirent des habitants, et donc des enfants. Ceci conduit donc à maintenir les écoles et les commerces. Une telle mesure serait bien plus efficace que le simple marketing, mais reste bien plus difficile, je le concède, à obtenir.

La contribution du Conseil Départemental de la Corrèze au Grand Débat contient plusieurs propositions fructueuses à ce sujet. Nous avons d'ailleurs apprécié que nos suggestions et remarques, notamment dans les domaines de l'écologie et de l'économie, aient été prises en compte. Je vous en remercie. Il reste à espérer que Paris les retiendra. Il faudra sûrement répéter ces demandes avant qu'elles ne soient retenues. J'ai d'ailleurs lu que le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, lors de sa venue en Corrèze lundi dernier, avait souhaité que la forêt soit davantage exploitée et que le bois soit davantage utilisé pour la construction et le chauffage. J'ai bien compris, ou alors, le Député JERRETIE avait mal renseigné le Ministre de RUGY, que cette promenade sylvicole n'avait pas pour

objectif de cueillir des champignons, car ce n'est pas la saison. J'espère que ce moment aura été, un tant soit peu, utile à notre Département et à l'économie forestière de ce Pays.

Il en va de la responsabilité de ce Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, que ce Gouvernement prenne les mesures permettant de développer l'exploitation durable des forêts et l'utilisation du bois. Je rappelle que notre Assemblée avait adopté à l'unanimité, voilà un peu plus d'un an, une motion qui demandait l'affectation de ressources financières aux collectivités les plus boisées, notamment le Département de la Corrèze. Ces ressources seraient destinées plus exactement à développer l'exploitation durable des forêts et des industries du bois, réduisant ainsi le déficit de la balance commerciale de la France et fournissant un soutien à l'économie et à l'emploi dans de nombreux territoires ruraux, notamment en Corrèze.

Ces aides versées aux collectivités boisées seraient financées en partie par la taxe carbone, et en partie par la création d'une taxe sur l'artificialisation des sols. Cette taxe concernerait les terrains naturels ou agricoles convertis en zones construites, bétonnés ou goudronnés. Il s'agit là d'écologie et de solidarité : François de RUGY devrait s'y retrouver.

Pour que ces propositions soient retenues, il faudra beaucoup insister, encore et encore. Il faut toujours se battre pour obtenir de l'Etat, central, l'implantation pérenne d'activités dans les territoires ruraux. Elus et syndicaux, nous sommes parvenus à conserver le Pôle Graphique du Ministère de la Défense à Tulle, avec les emplois qu'il implique.

Puisque le Gouvernement a annoncé la suppression de 4 500 postes d'agents de l'Etat dès cette année, et plus de 10 000 l'an prochain, il est sûr qu'il faudra encore se battre pour que ces suppressions ne soient pas dirigées en priorité vers les territoires ruraux, notamment les écoles et les hôpitaux. De nouvelles suppressions de classes, pas toujours justifiées, interviendront d'ailleurs à la prochaine rentrée scolaire en Corrèze. J'ai bien noté, à ce sujet, que Chamberet avait bénéficié d'un petit soutien, en retour, sans doute, des précédentes législatives.

Il est bien connu que le maintien d'un réseau de services publics suffisamment dense est vital pour éviter la désertification des espaces ruraux. Si des postes d'agents de l'Etat doivent être supprimés, mieux vaudrait les chercher dans les administrations centrales, pléthoriques, qui sont beaucoup moins en contact avec les publics et peuvent s'appuyer sur les outils numériques.

J'en ai fini pour mes remarques générales. Nous interviendrons, Monsieur le Président, à l'issue de la présentation de chacun des rapports de cette séance.

Dans l'immédiat, je souhaite vous soumettre quelques questions, dont je n'ai pas trouvé les réponses dans les rapports.

J'aborde, en premier lieu, le sujet des médecins. Pour repeupler les déserts médicaux, tous les Départementaux ruraux cherchent à attirer des médecins, proposant des aides ou des dispositifs attractifs, voire alléchants, y compris le salariat. Vous avez prévu d'ouvrir cette année un Centre de Santé Départemental doté de 10 médecins salariés : où en êtes-vous de vos recherches pour trouver ces 10 médecins ? Ce Centre pourra-t-il ouvrir à la date prévue ?

En second lieu, concernant les routes : vous avez mis en place à l'automne un dispositif nouveau de gestion du réseau routier départemental baptisé « Routes 4.0 ». Il semble que cette réorganisation et ce redéploiement d'agents n'aient pas été satisfaisants à tous égards, notamment lors des récents épisodes de neige ou de verglas. Comptez-vous apporter des modifications à ce dispositif ? Et, si oui, lesquelles ?

En troisième lieu, vous avez évoqué le recours à l'apprentissage dans les services du Département. Combien d'apprentis avez-vous accueillis en 2018, et combien en avez-vous prévu de former cette année ?

En quatrième lieu, les départs : vous indiquez que vous enregistrez, en 2018, davantage de départs en retraite, de demandes de mutation et de demandes de disponibilité que prévu. Pouvez-vous nous préciser les chiffres des départs

en retraite, demandes de mutation et demandes de disponibilité en 2017 et 2018 parmi les agents du Conseil Départemental ? Comment expliquez-vous ce nombre important de départs de la collectivité ?

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT – Christophe.

M. ARFEUILLERE – Mes chers collègues, nous voici réunis pour notre première séance de l'année 2019 qui prévoit le traditionnel débat d'orientations budgétaires. Les orientations qui nous seront présentées aujourd'hui confirment les engagements que nous avons pris auprès des Corrèziennes et Corrèziens, et que nous respectons depuis 4 ans. En effet, nous n'augmentons pas les impôts, nous poursuivons notre effort de désendettement du Département, nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement et nous accordons une priorité à l'investissement, celui-ci permettant en effet de maintenir la dynamique de nos territoires.

Cette gestion responsable nous permet de continuer à agir pour la Corrèze et donc, au premier chef, pour les Corrèziens. Depuis le début de l'année, le Président Pascal COSTE et les Conseillers Départementaux échangent dans chaque canton avec les élus et les habitants. Ces échanges directs avec nos concitoyens nous permettent de recueillir leur avis et leurs attentes pour adapter et orienter notre action. Cette année, nous avons notamment échangé sur le programme « Corrèze, 100 % fibre ».

Aujourd'hui, ce programme est une réalité : le premier foyer corrézien, dans un village de la commune de Saint-Exupéry-les-Roches, en Haute-Corrèze, a été raccordé le 1^{er} février dernier. Cette démarche illustre parfaitement la priorité que nous donnons aux habitants des zones actuellement les moins bien desservies. Dans les prochaines semaines, le déploiement se poursuivra et, en 2021, la Corrèze sera entièrement couverte.

Les échanges avec les Corrèziens nous permettent également d'écouter leurs préoccupations quotidiennes, en marge du Grand Débat National lancé par le Gouvernement le mois dernier. Nous avons décidé de contribuer à ce Grand Débat, en étant force de proposition et en adoptant une position constructive et pragmatique. Alliant le sens des responsabilités et l'intérêt de la Corrèze, nous proposerons une contribution jointe des deux groupes de notre Assemblée. Je remercie l'ensemble de mes collègues Conseillers Départementaux pour cette démarche.

Parmi les nombreux volets abordés dans cette contribution, la question des transports et des mobilités revêt une importance particulière. Avant tout, s'agissant de la desserte ferroviaire, nous souhaitons réaffirmer notre attachement aux lignes régionales. Celles-ci sont indispensables à de nombreux Corrèziens au quotidien, notamment travailleurs et étudiants. Ainsi, mon collègue Francis COMBY présentera tout à l'heure une motion concertée entre les deux groupes pour la sauvegarde des lignes Limoges-Ussel et Limoges-Brive via Saint-Yrieix-la-Perche.

Par ailleurs, s'agissant des transports scolaires, nous avons été saisis récemment du nouveau projet de règlement des transports scolaires de la Région Nouvelle-Aquitaine. Celui-ci impacte la tarification et le niveau de service proposés aux familles corréziennes. La Région souhaite aboutir à une harmonisation des modalités de prise en charge de la tarification, sur les 12 Départements, ce que nous ne contestons pas. Mis en place par le Département avec la concertation des communes, le niveau de service est, en Corrèze, d'un niveau élevé. Il permet de répondre aux besoins des familles, notamment dans les secteurs ruraux. Nous espérons que la Région prendra en compte l'intérêt des familles corréziennes et organisera une véritable concertation avec le Département et les Communes sur ce dossier. Liliith PITTMAN vous proposera un avis du Conseil Départemental en vue du CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) programmé cet après-midi.

Le contexte social est aujourd'hui compliqué : l'élu ne représente plus la solution mais, parfois, le problème. Je sais que, au sein de cet hémicycle, avec nos différences, nous œuvrons pour la Corrèze. Les orientations budgétaires témoignent, une fois de plus, de cet engagement sans faille. Nous avons un devoir d'exemplarité.

Chers collègues, nous sommes, toutes et tous, au service de la Corrèze. Nous devons être en capacité d'écouter, de comprendre et d'agir pour la défense de notre terre, pour la défense de nos concitoyens. Loin des compromissions et de la politique politicienne, nous redonnerons ainsi du crédit à la parole politique et à notre action quotidienne.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT — Merci. S'agissant des aspects les plus généraux, Christophe a trouvé la bonne formule : il est assez facile, parfois, de stigmatiser les corps intermédiaires et les élus. Il est vrai que, comme partout, dans toute forme de société ou de mouvement, nous ne trouvons pas que de bons exemples parmi eux. Certaines personnes vont trop loin, y compris chez les gilets jaunes, et il est important de les condamner. Je pense cependant que ce Pays compte de nombreuses personnes de valeur, qui ont un véritable sens des responsabilités. Je pense qu'il est important de faire la distinction, et ne pas jeter l'opprobre sur tous. En effet, nous avons la chance de pouvoir compter sur des citoyens investis d'un très haut sentiment de responsabilité.

Il est cependant très difficile d'exprimer clairement le besoin de chacun. En effet, le besoin des uns peut empiéter sur celui des autres. L'intérêt général est bien difficile à distinguer des yeux de chacun.

L'exercice de débat qui est en train d'être réalisé en ce moment relève davantage de l'échange de questions et de réponses. Celui-ci va nous amener à un temps des solutions, auquel, je l'espère, tout le monde sera associé pour fonder un nouveau pacte entre l'Etat et les collectivités locales. Il est nécessaire de réintroduire de la proximité, peut-être sur de nouveaux fondements d'une décentralisation authentique, qui ne serait pas une déconcentration. Rétablir les moyens nécessaires permettrait de réinstaurer de la proximité. Si ce temps des solutions ne conduit qu'à un ensemble de mesures cosmétiques, la situation sera, comme tu le disais, Bernard, bien plus difficile que la crise que nous traversons aujourd'hui. Nous devons rester dans l'espoir et être acteurs du changement au cours duquel notre Pays restera un Pays où il fait bon vivre.

Je réponds à la question sur les médecins. La campagne de recrutement est en cours. 2 médecins sont prêts à travailler à temps partiel, conformément au planning que nous avons fixé, c'est-à-dire dès avril. 3 autres donneraient leur accord en juillet. 3 ou 4 autres se sont fait connaître : l'examen de leur profil est en cours. 2 sont très intéressés, mais nous avons refusé leur candidature car, pour venir ici, ils quitteraient des territoires aussi fragiles que les nôtres. Nous refusons, en effet, de porter un regard égoïste sur notre situation : nous ne pouvons, à la fois, nous efforcer de bâtir une ruralité, la défendant sur le plan national et, en même temps, piller nos semblables. 2 ou 3 autres profils ne satisfont pas notre exigence de qualité.

Les locaux devraient être prêts pour septembre. Le Centre peut cependant démarrer dans l'état actuel de la Maison de Santé. Ainsi, le fait que les professionnels ne s'installent pas d'emblée au sein du Centre de Santé ne constitue pas un frein. La démarche est prête à essaimer sur le territoire, notamment à Neuvic, à Bort (les discussions avec Madame le Maire ont abouti) et à Sornac. Il serait également essentiel de disposer d'une équipe mobile dans différents endroits du territoire.

Les professionnels concernés ont dépassé la moitié de leur carrière. Certains sont en fin de carrière. Cette situation est assez intéressante pour nous, car elle rassurera un certain nombre d'internes qui seraient tentés par l'aventure. En effet, nos discussions ont révélé que ces internes avaient peur de s'installer ici : leur représentation du médecin de campagne est celle de l'ancienne génération, travaillant de 6 heures du matin à 10 heures le soir, réalisant 10 000 actes dans l'année. Nous assistons, aujourd'hui et demain, au Congrès des internes à Tours. Notre proposition de CDI (Contrat à Durée Indéterminée) est bien reçue, notamment par les jeunes. En effet, ceux-ci comptent s'installer pour une année ou deux, afin de parfaire leur formation, en profitant notamment de l'expérience des anciens du Centre de Santé. Nous verrons vite si ces démarches se traduisent concrètement. Nous n'inventons pas le régime salarié : celui-ci existe bien au sein des hôpitaux ou de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), mais ces personnes préféreraient être des libéraux. Nous avons pu faire entendre nos propositions : des journalistes nous ont alors interpellés et, dans Sud-Ouest, nous avons pris connaissance d'une étude, issue de la thèse d'un jeune médecin, qui relève l'importance du dispositif que nous sommes en train de créer. En effet, celui-ci prône, plutôt que l'aide à la formation, une aide pour la mise au stage en milieu rural des internes. Selon cette étude, 83 %

des médecins ne sont pas issus du terroir, et 80 % d'entre eux s'installent là où ils ont effectué leur internat ou leur stage. Il est donc important que nous mettions véritablement l'accent sur la mise au stage.

Nous nous efforcerons de faire en sorte que le Centre Départemental de Santé soit, à terme, un Centre de Santé Universitaire. Le CHU (Centre Hospitalier Universitaire) de Limoges nous a donné son accord lors de notre échange d'hier. Ce lien fort avec le CHU permettra de pérenniser la venue de jeunes médecins sur les centres de santé et les incitera, peut-être même, à s'installer dans nos territoires pour leur exercice libéral. Le printemps verra une première étape et le projet prendra forme, dès l'été, de façon beaucoup plus visible.

S'agissant des « Routes 4.0 », vous avez relevé quelques errements. Certains sont dus au fait que la chaîne de commandement n'est pas encore rôdée. Chacun n'a pas encore trouvé sa bonne place entre les ordonnanceurs. Cependant, la remontée de ces difficultés constitue à la fois la force et la faiblesse du système 4.0. En effet, une difficulté jusqu'alors masquée, connue de seulement quelques chefs, peut dorénavant être relevée par l'utilisateur. Ainsi, quand le fonctionnement est bon, il est encore amélioré. Cependant, quand il laisse à désirer, il va encore plus mal. Les erreurs sont, en effet, beaucoup plus visibles. Nous le savions au moment de commencer : en demandant l'avis des usagers, nous courons le risque que tout le monde ne soit pas enchanté.

Le dispositif, avec l'ensemble de ses outils, sera complet sur la partie numérique fin mai. Au mois de mars, l'ensemble des outils de l'ordonnancement (c'est-à-dire le cœur du système) sera fonctionnel. Nous serons attentifs à son évolution.

Nous procédons à des rectifications du système au fur et à mesure que leur nécessité est relevée au quotidien. Nous avons beaucoup gagné en réactivité pour faire face aux urgences, notamment. En revanche, il est toujours prévu de programmer un point avec l'ensemble des agents des organisations syndicales en septembre ou en octobre. Cette démarche nous permettra de présenter, en novembre, un bilan de la première année de fonctionnement pour réadapter, si c'était nécessaire, certains éléments.

Peut-être une réponse à votre question sur les retraites vous sera-t-elle apportée ultérieurement. L'augmentation du nombre de départs en retraite est avant tout liée à notre pyramide des âges, et non à des événements particuliers. La demande de mise en retraite incombe à l'agent concerné : il ne s'agit aucunement d'un mouvement général.

Ceci étant, notre effectif est en baisse, et pas seulement du fait des départs en retraite. Cependant, la masse salariale continue d'augmenter très légèrement : de 54,1 M€ en 2018, la masse salariale passera à 54,6 M€ en 2019. Cette augmentation est notamment imputable au GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité). La typologie de l'effectif a cependant changé, la part du secrétariat ou des assistants étant moindre. En revanche, nous comptons davantage de personnes plus directement investies dans les tâches opérationnelles. Beaucoup de cadres travaillent en effet différemment. Par ailleurs, nous avançons certes véritablement dans la numérisation, y compris dans le service qu'elle peut rendre au public, mais nous sommes attentifs à ne pas déshumaniser les actes, notamment sur le terrain social. Nous faisons en sorte que les effectifs ne soient pas proportionnels aux gains de productivité induits par les aspects numériques. Les RH (Ressources Humaines) connaissent une spécificité pour l'année 2019 : l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) bénéficie d'un supplément de ressources pour lui permettre de se structurer davantage. Monsieur BAR lui a d'ailleurs apporté son expérience et son savoir-faire. Il faut continuer à consolider cette équipe, notamment pour accroître sa dimension humaine sur les IP (Informations Préoccupantes) qui constituent le cœur de notre cible. Celles-ci sont tournées vers les jeunes qui sont, véritablement, en grande difficulté.

Nous comptons 55 personnes susceptibles de partir en retraite, mais nous ne pouvons savoir à l'avance le nombre de départs effectifs. Nous ne pouvons, en effet, connaître que le nombre de personnes qui prétendent faire usage de leur droit à la retraite, et le nombre de départs effectif est toujours inférieur.

Nous comptons également 6 apprentis, conformément au rythme d'environ 5 chaque année, impulsé par Gérard BONNET ou François HOLLANDE. Malheureusement, chaque année, quelques-uns nous quittent et partent travailler dans des entreprises alors que nous les avons formés et qu'ils sont prêts à intégrer la collectivité.

RAPPORT N° 301

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU DÉPARTEMENT POUR 2019 – DOB

M. COMBY – Les orientations budgétaires qui vous sont proposées tiennent compte de 3 paramètres essentiels : le contexte national, nos résultats antérieurs et nos engagements. Le contexte national comprend notamment le gel, voire la baisse des dotations nationales, qui induit une incertitude sur certaines recettes. Nous aborderons notamment le contrat de Cahors, et les éléments qui impactent sur les orientations, ainsi que la nouvelle péréquation que nous avons obtenue et qui s'applique aux départements très ruraux.

S'agissant des résultats antérieurs, nous tenons compte des résultats des 4 dernières années, dus à notre gestion responsable. Je rappelle nos engagements pour la mandature : ne pas augmenter les impôts des Corrèziens, maîtriser les dépenses de fonctionnement, poursuivre le désendettement du Département et investir pour les Corrèziens.

Quelques éléments relèvent du contexte macro-économique, notamment la croissance. Le rapport les aborde et je ne m'attarderai pas à leur sujet. La situation financière globale des départements français est également d'intérêt.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) sera stable en 2019 par rapport à l'an passé, voire en légère baisse de 200 000 €. Le changement du montant d'autres dotations pourrait également entraîner une baisse de recettes de 250 000 €.

Par ailleurs, la dotation globale d'équipement (DGE) disparaît en 2019, pour être remplacée par la DSID (Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental). Cette démarche induit deux incertitudes. En effet, plus de 75 % de cette dotation sont répartis par les Préfets, le reste dépendant de critères propres à chaque Département. Le montant réparti par les Préfets est encore incertain : nous pouvons suspecter une baisse de 1,4 M€, alors que la DGE représentait 2,4 M€. Il s'agirait donc d'une baisse notable.

Il faut signaler également la mise en place du Fonds de Soutien Interdépartemental de Péréquation. En effet, l'Etat n'a pas souhaité créer de péréquation additionnelle horizontale entre les Départements les plus ruraux. Les Départements très ruraux, dont les recettes et les moyens sont insuffisants, sont caractérisés par une situation sociale dégradée et par des recettes de DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) inférieures, pour beaucoup de Départements, à la moyenne nationale. Le fonds mis en place s'élève à 250 M€. Il est le résultat d'une péréquation horizontale entre les Départements et l'Etat. Il est financé par un prélèvement de 0,106 % sur l'assiette des DMTO de l'ensemble des départements. Le versement de ce fonds est réparti en deux parts de, respectivement, 150 et 100 M€. La Corrèze est contributrice de 500 000 € sur le montant, et est bénéficiaire de 5,1 M€ : elle recevra donc, au final, 4,6 M€. De plus, le groupe de travail des Présidents des Départements Ruraux est piloté par le Président du Département de la Corrèze. Sans Pascal COSTE, nous n'aurions obtenu ni les 250 M€ pour l'ensemble des Départements, ni les 4,6 M€ pour le Département de la Corrèze.

S'agissant de l'encadrement des dépenses des collectivités, la loi de programmation 2018-2022 du Gouvernement prévoit (nous en avons déjà parlé) de réduire de 13 milliards d'€ les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales, Régions, Départements et grandes collectivités. Pour ce faire, l'Etat a proposé la contractualisation l'an passé (nous vous le rappelons) ainsi que la signature du contrat de Cahors. Ce contrat a été signé par 44 départements, dont la Corrèze. Nous l'avons, en effet, validé fin juin 2018. Selon ce contrat, les Départements et les collectivités ne devaient pas augmenter, entre 2017 et 2018, leurs dépenses de fonctionnement de plus d'1,2 %. Ayant maîtrisé ses dépenses de fonctionnement jusqu'alors, la Corrèze a obtenu, pour sa part, le droit d'augmenter ses dépenses jusqu'à 1,35 %. Nous verrons ultérieurement que, en 2018, nos dépenses de fonctionnement ont même baissé.

Enfin, vous avez entendu l'annonce d'une réforme de la fiscalité locale. Celle-ci pourrait conduire à la suppression de la seule recette dynamique, c'est-à-dire l'impôt sur le foncier bâti. Cette suppression causerait des difficultés énormes aux départements. Nous ne savons pas encore exactement par quoi serait remplacée cette recette de foncier bâti. Il a été suggéré un point de CSG (Contribution Sociale Généralisée) ou un point de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée). Cet élément de contexte rajoute une incertitude pour la période 2019-2022.

Passons maintenant au contexte départemental. Notre résultat anticipé, cumulé, pour 2018, du fait de notre maîtrise des dépenses de fonctionnement, depuis 4 ans, dépasse 30 M€. Cette somme sera reprise dans les propositions qui vous seront adressées incessamment.

Comme l'a signalé plus tôt le Président, le désendettement du Département se poursuit, à hauteur de 23,6 M€ fin 2018. Les scénarios qui vous seront présentés ultérieurement vous proposeront de poursuivre ce désendettement. L'épargne brute du Département a progressé d'1,5 M€, pour atteindre 46,5 M€ fin 2018. Il s'agit, bien sûr, d'un élément favorable.

Nos dépenses de fonctionnement ont baissé, en 2018, de 0,46 %, soit 1,1 M€. C'est bien différent de la hausse de 1,35 % que nous autorise le contrat de Cahors. Pour leur part, les dépenses de fonctionnement de la moyenne des Départements français ou des collectivités ont augmenté, en 2017, d'1,8 %. Nous avons donc continué, en 2018, à maîtriser nos dépenses. Nous avons donc dépassé les exigences du contrat de Cahors.

En 2019, les dépenses de fonctionnement pourraient s'élever à 247 M€ environ. L'augmentation par rapport à 2018 s'explique par une hausse de 4 M€ des dépenses pour répondre à des priorités de cohésion sociale. Parmi celles-ci, le plan « Ambitions Santé Corrèze », qui conduit à la mise en place du Centre Départemental de Santé. Nous l'avons voté lors de la précédente séance du Conseil Départemental. Figure également le renforcement de nos actions en faveur de l'enfance, au sein du Schéma Départemental de l'Enfance. Il s'agira également d'assumer nos obligations dans le cadre de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA). Nous souhaitons cependant que l'Etat compense davantage nos dépenses sur ce point. Nous renforcerons également notre action en faveur des personnes âgées et handicapées. Ce point fera l'objet du Schéma Départemental de l'Autonomie, qui vous sera présenté dans le courant de la présente séance.

Nous avons recensé des perspectives d'évolution pour nos recettes de fonctionnement. Celles-ci pourraient s'élever à 286 M€. Sans les 4,6 M€ du fonds de soutien interdépartemental, elles ne dépasseraient pas 281,5 M€. La légère augmentation que nous constatons est donc imputable à ce fonds. Son montant se fonde sur une prévision de croissance de la recette des DMTO, ainsi que le non-renouvellement de la dotation exceptionnelle pour les MNA. Il faut également tenir compte d'une baisse de la contribution de l'Etat pour les dépenses d'autonomie. Tous ces éléments rendent nécessaire de se reposer sur les 4,6 M€ issus du fonds pour pouvoir équilibrer le budget.

L'évolution des investissements a été relevée, tout à l'heure, par le Président. La moyenne des investissements, sur les 3 dernières années, a atteint 40,5 M€. L'an passé, il dépassait 45 M€, en raison du financement du projet 100 % fibre pour les Corrèziens.

Les dépenses et recettes conduisent à une épargne nette positive, pour le budget 2019, sous réserve de l'affectation au résultat de fonctionnement de la recette de 4,6 M€ provenant du fonds de soutien interdépartemental. Cette mesure est indispensable pour préserver notre équilibre budgétaire.

Enfin, je souhaite aborder les paramètres qui peuvent affecter notre budget 2019, et exposer quelques pistes de recettes complémentaires. Le contrat de Cahors prévoit d'affecter un malus aux Départements dont les dépenses de fonctionnement excèdent les limites prévues. La pénalité aurait représenté 75 % de la différence entre le maximum fixé par le contrat et les dépenses réelles. Or, comme nous en avons échangé lors de plusieurs séances de ce Conseil Départemental, le budget prévoit au contraire une diminution de ces dépenses. Nous demandons donc à l'Etat d'octroyer aux collectivités qui dépassent les exigences du contrat de Cahors un bonus. Pour notre part, nos dépenses ont baissé de 1,1 M€ entre 2017 et 2018 : nous pourrions demander un bonus de plus de 4 M€, qui

constituerait une recette considérable pour notre budget. Cette démarche reste encore à envisager. La dotation interdépartementale sera reconduite l'année prochaine.

S'agissant des recettes d'investissement, nous souhaitons que le montant de la nouvelle DGE (intitulée DSID) soit le plus proche possible des 2,4 M€ que nous avons reçus en 2018. Cependant, nous n'avons aucune certitude à ce sujet.

Nous souhaitons rester fidèles à nos engagements, sans augmenter les impôts des Corrèziens à l'occasion de ce budget 2019. Nous poursuivrons donc nos efforts de recherche d'économies dans les dépenses de fonctionnement, tout en répondant aux obligations dans le domaine de la solidarité sociale. Il s'agira de baisser l'endettement d'au moins 7 M€, comme l'a indiqué le Président en début de séance. Certains scénarios que j'exposerai permettent de désendetter d'un montant bien supérieur à 7 M€. Enfin, un minimum de 46 M€ est prévu pour les investissements en faveur des Corrèziens. Certains scénarios conduiront même à investir davantage.

Les priorités de nos investissements en 2019 iront, au premier chef, en direction des routes. Il s'agira de poursuivre l'amélioration et la sécurisation du réseau. Le projet « Routes 2025 » sera également engagé, en premier lieu, par les travaux de contournement de Malemort et de Lubersac et, en second lieu, par les études des contournements de Noailles et de Meymac. Nous continuerons d'aider les collectivités, dans la continuité du contrat signé avec elles en 2018. Celui-ci prévoit notamment la mise en place d'une politique départementale de l'eau et donc des aides à l'adduction d'eau potable. Enfin, dans le cadre de la transition écologique, nous lancerons le plan « Corrèze, Transition Ecologique », et notamment le projet de réserve départementale de biodiversité.

Vous sont ainsi proposés 3 scénarios pour le budget 2019 de notre Département. Le premier consiste à utiliser les résultats cumulés dépassant 30 M€, que j'ai évoqués tout à l'heure, et à ne pas emprunter. Cette somme, importante, de 30 M€ serait ainsi adjointe aux recettes de fonctionnement. Les dépenses atteindraient alors 247 M€, permettant un virement de section de 38 M€. Dans ce scénario, les dépenses d'équipement dépasseraient 43 M€. Le remboursement d'emprunt atteindrait 32,4 M€. Sans emprunt supplémentaire, ce scénario permettrait de dépasser le désendettement minimal de 7 M€, pour lui adjoindre un sur-désendettement de 25,3 M€.

Le deuxième scénario prévoit d'emprunter 25 M€, comme en 2018. Les taux d'intérêt sont, en effet, malgré leur légère remontée, encore bas aujourd'hui. La collectivité serait, dans ce scénario, désendettée de 7,4 M€. L'investissement serait alors particulièrement élevé, dépassant 68 M€. Il serait notamment destiné à préfinancer, à long terme, les déviations de Malemort et de Lubersac. Les recettes de fonctionnement restent identiques à celles du scénario précédent, ainsi que les dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'équipement dépasseraient 68 M€.

Le troisième scénario est un intermédiaire. Les bons résultats antérieurs de 30 M€, ainsi qu'un emprunt de 12,5 M€, permettraient des dépenses d'équipement dépassant 55 M€. Les investissements que j'ai évoqués à l'instant peuvent, là encore, être lancés. Ce troisième scénario présente l'avantage de concilier le désendettement avec l'investissement au service des Corrèziens.

Dans le cadre des propositions qui vous sont faites, le Département reste fidèle à ses valeurs. Il souhaite continuer à :

- défendre les territoires,
- financer la solidarité au profit de l'enfance et de l'autonomie,
- maîtriser, comme il l'a fait les quatre dernières années, les dépenses de fonctionnement courant,
- soutenir les projets des communes,
- poursuivre des projets structurants, comme les déviations,
- accélérer la transition écologique,
- dans le même temps, s'efforcer de trouver des recettes supplémentaires, notamment au moyen du bonus ou de la péréquation.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Francis. Gilbert FRONTY.

M. FRONTY – Merci, Monsieur le Président. Le débat d'orientations budgétaires constitue un moment de réflexion dans notre démocratie représentative, si souvent décriée, et qui précède l'adoption, par notre Assemblée, du budget primitif 2019. Plus de la moitié de ce premier rapport, 28 pages sur 54, est consacrée au contexte macro-économique. Il est en effet sain et, peut-être plus que jamais nécessaire, de rappeler que les politiques élaborées au niveau départemental sont étroitement liées aux échanges internationaux, aux politiques européennes et nationales. Même à imaginer un « Correxix » dans le cadre d'un RIC (Référéndum d'Initiative Corrézienne), notre collectivité ne s'en porterait, de toute évidence, pas mieux.

Dans un contexte national où le déficit menace de dérapage, il paraît légitime que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction de la dette publique. La Loi de Finances 2019 assure la stabilité de la dotation globale de fonctionnement. Un fonds de soutien interdépartemental a été mis en place et notre collectivité a approuvé, par délibération du 30 juin 2018, les termes d'un contrat passé avec l'État et donc bénéficie d'un taux modifié de 1,35 %.

Je ne reprendrai pas les éléments chiffrés du contexte macro-économique déclinés dans le rapport sur la base d'études et d'analyses émanant de la Commission Européenne, de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique. Il est estimé que la conjoncture est plutôt favorable. Est prévue une progression du Produit Intérieur Brut à un niveau jamais atteint depuis 10 ans, un retour à la hausse de l'inflation et une baisse du taux de chômage. Les taux d'intérêt de la Banque Centrale devraient rester à leurs niveaux actuels, au moins jusqu'à l'été 2019. Les États sont appelés, toutefois, à davantage de collaboration, compte tenu du fléchissement prévisible de la croissance mondiale et de la crainte de la guerre commerciale.

En ce qui concerne le contexte « Macron-économique », l'INSEE a révisé à la baisse sa prévision de la hausse du PIB, à 1,5 % en 2018 contre 2,3 % en 2017. Je cite : « *Sur les 3 derniers mois de l'année, les effets probables du mouvement social des gilets jaunes sur l'activité économique devraient encore ralentir la progression du PIB, de 0,1 % au 4^{ème} trimestre. Conséquence : le taux de chômage devrait stagner dans les prochains mois, et les créations nettes d'emploi, continuer de ralentir* ». Le rapport de la Cour des Comptes s'attarde sur les baisses d'impôts et les dépenses nouvelles décidées en décembre face aux revendications des gilets jaunes. Il estime qu'elles sont à l'origine d'une dégradation des perspectives de dette, qui dépasserait 42 milliards d'€. Le déficit public s'accroîtrait également. En effet, les mesures ainsi décidées, dont le coût est estimé à 11 milliards d'€, devraient engendrer une aggravation du ratio de la dette publique par rapport au PIB, à la différence de la quasi-totalité des états européens. Je ne doute pas que ces sujets n'aient été longuement débattus et intégrés dans le conglomérat revendicatif des giratoires départementaux, illégalement occupés et souvent dégradés en toute impunité.

Je relève quelques grandes tendances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Il s'agit, en premier lieu, de la reprise des investissements, à l'exception des départements. Les dépenses de fonctionnement repartent à la hausse. Les dépenses d'intervention ralentissent. Le rSa (revenu de Solidarité active) progressera de façon limitée, le nombre de foyers bénéficiaires étant réduit de 11 000. Les recettes de fonctionnement augmentent, comme les recettes fiscales. Le concours financier de l'État se réduit. L'endettement des collectivités territoriales progresse, notamment les EPCI (4,2 %). La capacité de désendettement des départements (encours de la dette rapporté à l'épargne brute) est de 5 ans.

Sur les départements, la dotation globale de fonctionnement est maintenue. L'automatisation du FC-TVA est reportée d'un an. Est créée une dotation de soutien à l'investissement départemental, en remplacement de la dotation globale d'équipement. Un fonds de soutien interdépartemental de péréquation se met en place. Enfin, est créé un fonds de stabilisation auquel nous ne sommes pas éligibles.

Le rapport se penche ensuite sur le « Micro-Coste » départemental et ses perspectives financières pour 2019-2021. Le résultat cumulé de 30,1 M€ sera reporté en recettes de la section de fonctionnement. Au 31 décembre, l'encours de la dette sera ramené à 336,7 M€. La capacité de désendettement, à 7,25 en 2018, reste supérieure à la moyenne nationale. L'épargne brute progresse et l'épargne de gestion atteint le montant le plus élevé depuis 8 ans. Les ressources fiscales sont estimées à 180 M€ et les dotations d'État et compensations à plus de 63,3 M€.

Deux grands blocs orientent les perspectives d'évolution des dépenses de fonctionnement. Le premier, au titre des interventions sociales (2,18 M€) et le second, pour les ressources humaines (54,7 M€). Le Compte Administratif anticipé porte les dépenses réelles d'investissement à 45,09 M€, en nette progression par rapport à 2017. La mise en place de la dotation de soutien à l'investissement départemental rend plus incertaines les recettes pour 2019. Le projet de budget 2019 s'inscrit dans 2 axes classiques comptables, fort louables : maîtrise du fonctionnement et recherche de recettes supplémentaires.

Nous sommes favorables à l'instauration d'un bonus, au titre du contrat Cahors. Les bons points donnés aux bons élèves incarnèrent la réussite à l'école de la République, à une époque aujourd'hui révolue toutefois. La dotation complémentaire issue du fonds de soutien interdépartemental de péréquation demeure, pour sa part, plus hypothétique.

Voilà un an, lors du débat d'orientations budgétaires, j'avais attiré votre attention, Monsieur le Président, sur les modalités de financement du plan FILLON. Excès d'humilité ou de modestie de ta part, Pascal, rien dans ce rapport n'évoque l'évolution notoire de ces modalités de financement qui élargissent les perspectives financières du Département. En effet, le Comité syndical de DORSAL, lors de sa séance du 13 novembre 2018, a approuvé à l'unanimité la souscription d'un emprunt supplémentaire de 15 M€, en complément de celui de 5 M€ déjà acté et déduit de l'autofinancement du Département de la Corrèze. La décision de garantie a été approuvée lors de la Commission Permanente du 25 janvier. Dans ce contexte, qu'advient-il des 30,1 M€ de résultat cumulé ? Trois scénarios sont envisagés :

- ne pas emprunter ;
- emprunter 25 M€ ;
- emprunter 2,5 M€.

Chacun de ces choix a des conséquences sur la capacité à investir à court, moyen et long terme, ainsi que sur les soldes de gestion intermédiaires. Dans les objectifs est réaffirmé un thème, momentanément abandonné puis repoussé : le soutien aux communes, notamment pour l'eau. Il est opportun que ce thème revienne.

« *Ces orientations budgétaires sont possibles* », écrivez-vous, « *sans augmenter la fiscalité* ». Or, pour que les impôts sur le foncier des Corrèziennes et des Corrèziens n'augmentent pas, il faudrait proposer une baisse des taux départementaux pour compenser l'augmentation des bases, sur laquelle nous n'avons pas la main. Dans un contexte national où la fiscalité est un thème largement débattu, cette démarche serait, en direction du contribuable corrézien, un signe fort. Nous l'invitons à explorer ce quatrième scénario. Bernard COMBES se tient, évidemment, à ta disposition, pour avancer dans cette voie.

M. COMBES – Merci à Francis COMBY et Gilbert FRONTY, nos deux spécialistes, pour ce brillant débat d'orientations budgétaires.

Nous vous proposons donc un quatrième scénario. Les orientations du prochain budget que vous nous présentez comptent de nombreuses incertitudes, parmi lesquelles :

- le montant de la contribution du Département aux mesures de lutte contre la pauvreté ;
- l'impact de la grande réforme fiscale annoncée par le Gouvernement sur le Conseil Départemental de la Corrèze : il faut espérer que cette réforme sera au bénéfice des départements ruraux, et non à leur détriment.

Je décèle une certitude au sein de vos orientations budgétaires. Contrairement à ce que vous écrivez, la fiscalité appliquée aux propriétaires corréziens augmentera, de façon assez conséquente. En effet, les propriétaires paieront, dans votre budget, davantage de taxe foncière au Département que l'an passé. Une raison l'explique : l'Etat a prévu de relever la valeur fiscale des biens fonciers, comme il le fait chaque année pour tenir compte de l'inflation. Cette année, l'augmentation atteint 2,2 %. Depuis 2014, elle a augmenté de 0,9 % à 1,2 %. Cette année, où les habitants souffrent le plus, cette augmentation a doublé. Ainsi, pour faire en sorte que la fiscalité n'augmente

réellement pas en 2019, il faudrait baisser les taux de la taxe foncière de 2,2 %. Les élus tullistes ont décidé d'appliquer cette baisse au taux de la Ville de Tulle : je vous propose de baisser à votre tour le taux de la taxe foncière du Département.

Cette mesure constituerait un signal fort en direction des mouvements revendicatifs et de tous ceux qui réclament une hausse du pouvoir d'achat parce qu'ils en ont besoin. Ce serait leur montrer que leur message a été entendu et pris en compte par les décideurs politiques du Département. Certes, les recettes fiscales du Conseil Départemental baisseraient d'environ 1,4 M€. Cette baisse pourrait être facilement absorbée en réduisant quelque peu les provisions constituées pour les investissements futurs. Les Corrégiens le comprendraient, le soutiendraient : ils préféreraient payer un peu moins d'impôt foncier et avoir le sentiment que le Département a bien entendu leur message.

Car, vous le savez, chers collègues, le consentement à l'impôt n'est pas en cause, mais la capacité à le supporter économiquement. Le contrat de Cahors est, certes, opportun : le Cahors est un vin qui peut être délicieux. Je vous propose, pour ma part, le contrat de Marbot. Comme nos collines corrégiennes n'ont pas de vignes, je vous propose de vous déporter pour bénéficier du contrat viticole de Laguenne. Ce contrat de Marbot, arrosé par le vin de Laguenne serait, je n'en doute pas, la victoire de toute la Corrèze.

Injectez, Monsieur le Président, de l'allègement fiscal dans le cathéter des Corrégiens malades de leur budget ! Vous connaissez notre sens de la responsabilité politique : si ce n'était pas possible, si c'était dangereux, nous ne vous le proposerions pas.

Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT – Merci de ces propositions. De temps à temps, des modes arrivent et passent, par exemple, celle de faire des salles des fêtes. Parfois, baisser les impôts est à la mode. Certains, à la veille d'échéances électorales, constituent des cagnottes. Ces baisses d'impôts restent cependant symboliques, anecdotiques.

Certes, il serait possible de proposer une mesure symbolique : baisser de 10 € la contribution du Département de l'ensemble des Corrégiens, cette année et les années suivantes. Je voudrais en appeler bien davantage au sens des responsabilités. Nous réalisons ce à quoi nous nous étions, au cours de notre campagne, engagés. Jamais nous n'avons proposé de baisser les impôts. Nous avons proposé (dans les termes très précis que nous avons choisis) de stabiliser le taux des taxes dans les Départements. Nous respectons donc notre engagement. Il est expliqué, en ce moment aux Corrégiens, que l'augmentation des impôts est due à l'augmentation des bases. Cette augmentation est inhérente au fonctionnement de l'impôt, et est récurrente année après année.

Plus sérieusement : pourquoi avons-nous écarté le scénario que vous proposez, après l'avoir examiné ? Nous traversons, en effet, une période où les Départements risquent de perdre, avec la taxe d'habitation, leur seule ressource dynamique, à l'exception des droits de mutation et des DMTO. Ainsi, dans le budget de 300 M€ de la Corrèze, 60 M€ proviennent de l'impôt foncier, qui est dynamique, augmentant de 1 à 2 % chaque année. Entre 15 et 20 M€, selon les années, proviennent des droits de mutation. L'ensemble des autres recettes du Département est figé. L'État en prélève une partie.

Il est donc important que nous conservions une ressource dynamique parmi nos impôts. En effet, malheureusement, les charges courantes augmentent. Je préfère montrer aux Corrégiens que nous avons réussi à baisser nos frais de fonctionnement de 1,2 %, ce qui représente la moitié de l'effort prévu. Cette baisse permet en effet de poursuivre certaines politiques, par exemple injecter plus de 4 M€ dans nos politiques sociales. Vous proposez de réaliser une économie de 1,4 M€ cette année : reproduire cette économie année après année ne ferait qu'aggraver le résultat de l'exercice.

En quelques années, nous sommes parvenus à augmenter le résultat de l'exercice jusqu'à environ 8 M€. Cet effort nous permet de réduire, chaque année, la dette de 7 M€. Nous pourrions certes baisser l'impôt de 1,4 M€, mais le résultat de l'année prochaine ne saurait, alors, atteindre 8 M€. Il faudrait en effet retirer les 4 M€ des politiques sociales et, de plus, 1,4 M€. Ainsi, nous ne serions plus capables de réduire notre dette.

Personne, ni parmi mes collègues de la précédente majorité de droite, ni parmi ceux de gauche, n'a jamais eu le souci de la modération fiscale, sinon à la veille des élections. J'en suis estomaqué.

Par ailleurs, il est prétendu que le Gouvernement compensera la perte de la taxe d'habitation à l'€ près. Cependant, le Gouvernement ne sait pas encore comment il compensera cette somme. Il a l'intention de transférer la taxe foncière, voire la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) que perçoit le Département aujourd'hui, au bloc communal. Il estimera ainsi avoir réglé le problème des communes. Par un jeu de chaises musicales, il devra alors trouver une autre recette pour les Départements. Voilà une semaine, le Président de la République a souhaité une adéquation entre l'impôt et les missions de la collectivité. Donc, la CSG pourrait représenter une contribution intéressante : nous pourrions nous en voir verser une part. Or, compte tenu de la nouvelle augmentation, 12 % de la CSG sont déjà versés aux Départements. Ainsi, si le Département de la Corrèze faisait cette année le choix de baisser sa contribution de 1,4 M€, il ne retrouverait jamais la possibilité d'accroître à nouveau ce taux. En effet, la réforme de la fiscalité pourrait figer la part que nous recevons en 2019.

L'an passé, la Creuse a justement choisi d'augmenter les taxes, pour se donner la liberté de les baisser en 2021. Pour les communes, il est également plus judicieux de faire cette manœuvre cette année. Pour les départements, baisser les taux serait plus judicieux l'année prochaine mais, je vous rassure, nous ne serons pas tentés de le faire. Je préfère expliquer aux Corrèziens que nous utiliserons ces fonds, par exemple, pour prendre en charge les aidants dans le cadre du contrat d'autonomie. Je ne souhaite pas assumer une baisse qui nous mettrait en difficulté. C'est un argument que je produirais également quand nous aborderons le sujet de l'eau. Je reste, en effet, marqué par les propos qui ont fait suite à l'incendie et l'explosion Rue de Trévise à Paris. Une fois l'émotion retombée, certains ont interpellé GRDF sur l'état et l'entretien des canalisations de gaz. Le dirigeant de GRDF a répondu, à la télévision, que le réseau avait 70 ans et que, malgré le travail poursuivi, il était impossible d'atteindre le risque zéro. Comment expliquer, dans le même temps, qu'il fallait geler les tarifs de l'électricité et du gaz ?

Dans notre débat aujourd'hui, je m'interroge sur le prix de l'eau, comme sur celui de l'électricité. Arriverons-nous à démanteler les centrales nucléaires, sachant que le prix de l'électricité atteint 14 centimes par kilowattheure ? Arriverons-nous à mettre en œuvre les énergies renouvelables ? La même question se pose pour le gaz : si les prix n'augmentent plus, arriverons-nous à renouveler durablement les canalisations, de sorte que les accidents comme celui de la Rue de Trévise ne surviennent plus ? Je ne souhaite pas jouer avec les peurs, mais cette question se pose.

S'agissant de l'eau, j'avais fait le choix, pour Roche-de-Vic, de transférer les gains réalisés sur mon fermier vers la part syndicale. Cette démarche a permis de poursuivre les investissements, notamment pour le renouvellement des canalisations. Le taux de fuite est alors passé de 52 % à 78 % : les fonds nous ont permis de créer des machines faisant en sorte de baisser, demain, le prix de l'eau.

Il est vrai que, en la matière, nous sommes partagés : d'un côté, répondre dans l'immédiateté, ce que je ne blâme pas, que je trouve juste et que nous avons envisagé. De l'autre côté, c'était prendre nos responsabilités à moyen terme. De plus, nous sommes soucieux de respecter notre engagement : celui de ne pas augmenter les taux d'impôts.

Voilà les raisons qui nous ont conduits à laisser de côté l'option que vous avez signalée. Je pense que le contrat de Marbot consisterait, justement, à respecter nos engagements et à baisser la dette durablement. En effet, j'ai demandé avant-hier combien d'économies de fonctionnement nous réalisons en baissant la dette de 30 M€. A votre place, j'aurais exploré l'idée suivante : si nous gagnons 1 M€ d'intérêts en réduisant notre dette, nous pourrions affecter cette même somme à la modération fiscale. Cet élément nous a conduits à ne pas opter pour la baisse des taux. Cette décision est d'autant plus judicieuse dans la période que nous traversons : nous courons, en effet, le risque que nos dotations soient gelées.

« Territoire uni » prévoit qu'aucun changement ne sera apporté à la fiscalité. Monsieur LAIGNEL qui, autrefois, souhaitait le contraire en Commission des Finances Locales, le défend maintenant, avec Monsieur BAROIN. Cependant, Jacqueline GOURAULT, comme Sébastien LECORNU, comme le Président de la République, estiment que le sujet est déjà réglé : l'impôt foncier repasse au bloc communal.

Je vous remercie de votre proposition, car elle relève de l'esprit du débat d'orientations.
Bernard.

M. COMBES – J'entends le débat, qui a été posé de manière claire. J'ai évoqué, tout à l'heure, la responsabilité : nous sommes aussi responsables que vous, vous le savez, dans notre analyse du budget de ce Département.

Pendant plus de 15 ans, je n'ai jamais touché au taux foncier de la Ville de Tulle, à l'avoir désendettée fortement. Il était, en effet, essentiel d'éviter, vous le savez, l'effet de ciseaux. La Ville de Tulle était d'ailleurs déjà paupérisée par sa situation économique : il s'agissait là d'une difficulté majeure. Il n'est pas opportun de parler de mode à ce sujet : le faisant, vous considérez ces questions comme de la basse politique. Les prochaines élections municipales, sont programmées en mars 2020. Celles pour le Département auront lieu en 2021. L'amnésie sur ces questions est telle qu'elles ne suffisent pas à gagner ou perdre une élection. Il est donc possible de s'engager sur ces questions, pour la simple raison que ces mesures sont favorables au pouvoir d'achat.

Vous rencontrez chaque jour ces Corrégiens : en raison de leurs difficultés, ils peuplent les services sociaux des villes et du Département. Je connais une personne, veuve, retraitée, à Tulle, propriétaire d'une maison depuis de nombreuses années : cette baisse, cumulée avec les efforts d'autres collectivités, peut représenter jusqu'à 50 €. Cette somme octroie une capacité nouvelle de se mouvoir dans la vie. Je ne suis pas l'auteur de la formule « La Corrèze dans le rouge » : celle-ci est due à La Montagne, qui l'a expliquée voilà peu.

Vous avez certes évoqué les effets de ciseaux mais je pense que, même sans effort déraisonnable, il est possible de trouver la somme de 1,4 M€. L'augmentation des bases, certes, revient à l'Etat. Ce point nous sert également de poumon économique. Nous partageons les règles de prudence que vous avez rappelées. Il faut parfois savoir restituer l'argent. Pour les Corrégiens, la difficulté essentielle réside dans le pouvoir d'achat : il ne s'agit pas d'un effet de mode, c'est la vraie vie. Vous connaissez ces personnes autant que moi.

M. LE PRESIDENT – Je dois préciser ma pensée : lorsque j'ai parlé d'effet de mode, je visais la baisse des impôts, et non la hausse du pouvoir d'achat. Sur ce point précis, je suis surpris de notre débat. En ce moment, je constate une sidérante inversion des valeurs. Pour ma part, je préfère conserver notre niveau de prélèvement et agir sur les inégalités au moyen de la redistribution. C'est en effet le sens de notre proposition : permettre une redistribution plus forte sur les aspects sociaux. Je préfère cette démarche, plutôt que la mesure que vous proposez, qui bénéficiera à ceux qui possèdent le plus. La réduction de 30 € que vous mentionnez suppose en effet une base foncière importante. Le locataire, par exemple, n'est concerné que, dans un deuxième temps, par la taxe foncière. Pour avancer davantage, je souhaite conserver notre niveau de prélèvement, pour permettre une meilleure redistribution.

Le deuxième sujet est le suivant : nous avons toujours été surpris que la Loi de Finances de 2017, souhaitée par le précédent Président de la République, indexe les bases sur l'inflation. Il s'agit d'une innovation : auparavant, les bases progressaient beaucoup moins vite. Peut-être est-ce une raison qui doit nous pousser à réduire nos taux.

Je souhaite aborder un dernier point sur les taux, qui nous conforte dans notre souhait de ne pas les modifier exagérément. Je comprends que vous ayez baissé les taux à Tulle : ceux-ci sont particulièrement élevés. Tu as hérité de cette situation, et personne ne fera de procès dans cette instance. Brive présente la même situation. Cependant, à Saint-Pantaléon-de-Larche ou à Allasac, le taux des bases est bien inférieur. D'ailleurs, le taux du Département de la Corrèze, qui atteint 21,35 %, est très inférieur à celui d'autres départements très ruraux, dont certains atteignent 35 %. Si notre propre taux était à cette hauteur, la question de le réduire se poserait. Or, nous rendons un service de qualité, analogue à celui d'autres départements, alors que notre Département, au gré des différentes majorités, a toujours choisi la modération fiscale. Certains de mes collègues ont augmenté, deux années de suite, les impôts de

30 %. Le taux du Lot-et-Garonne atteint ainsi 30,5 %. Le taux en Creuse est bien plus élevé que le nôtre. Il ne faudrait pas demander à ceux qui ont choisi, depuis des années, la modération fiscale, de baisser encore leurs impôts. N'oubliez pas que, dans notre territoire, l'impôt a du sens : il s'incarne dans des démarches d'action publique. J'ai souhaité rendre l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) transparente (et je remercie les personnels des services, qui ont dû faire un effort énorme à cette occasion – auprès des citoyens. J'ai souhaité ainsi que l'APA soit versée chaque année aux personnes concernées. Cette mesure n'a pas suscité de révolte. Elle a permis de répondre à ceux qui prétendaient que le Département ne les aidait pas : elle leur a permis de constater que certains touchaient l'APA à hauteur de 500 à 600 € par mois. Il s'agissait là d'une question de visibilité de nos politiques publiques.

Chaque fois que nous délivrons un permis de construire, nous renvoyons une note précisant le coût des différentes postes, notamment celui de l'extension pour l'eau. Il est important que soit rappelé le prix des différents services. Certains journaux l'ont d'ailleurs rappelé voilà quelque temps. Il est quand même déraisonnable que certains croient que les élus se gavent ! Certes, en ce moment, la situation des anciens Présidents et des anciens Premiers Ministres attire l'attention des médias : il est dit que leur sécurité coûte 10 M€, par exemple. Il s'agit avant tout de questions de symbole. Aussi bien dans ta ville que dans cette instance, nous ne passons pas notre temps à gaspiller l'argent. Je pense que cet effort a vraiment du sens. Je trouve que le débat d'aujourd'hui, parmi tous les débats d'orientations que nous avons menés jusqu'à présent, est celui qui a le plus de fond.

Annick.

Mme TAYSSE – Si l'impôt était maintenu, suivant la trajectoire que tu as choisie, nous bénéficierions de davantage de marges de manœuvre pour produire des services et proposer des prestations utiles à l'intérêt public. Ce serait tout à fait opportun que ces fonds soient réinjectés dans le secteur social.

M. LE PRESIDENT – C'est effectivement le cas : 4 M€ sont destinés au social. Cependant, le débat peut porter sur le fait d'affecter 1 M€ de plus à tel ou tel poste. Il faut cependant prendre garde au fait que les décisions que nous prenons n'affectent pas seulement l'année en cours, mais toutes les années ultérieures. En effet, comment augmenter, une année donnée, les impôts après les avoir baissés ? Ce serait faire le raisonnement inverse, ou prétexter que la gestion n'a pas été bonne. D'autres débats s'ouvriraient.

Notre débat porte, effectivement, sur le type de prélèvements que nous réalisons, et à quel type de redistribution nous procédons.

Nous sommes d'accord.

Il faut donc voter le fait que nous ayons pris acte du débat. Je suppose que tout le monde donne acte. Je vous remercie.

Je souhaiterais saluer le débat et le sens des responsabilités que nous avons eus sur ces sujets. Je souhaite également souligner à quel point il peut être agréable d'envisager une autre phase que celle de la réduction. C'était en effet le cas et, dorénavant, la situation relève de meilleurs sentiments.

*Le rapport n° 301 relatif aux Orientations Budgétaires du Département
pour 2019 - DOB -
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 302

CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE AU GRAND DÉBAT NATIONAL

M. LE PRESIDENT – Exposez-vous une partie chacun, Christophe, Hélène, Laurence et Franck ? Allez-y.

M. ARFEUILLERE – Merci, Président. Cette note de synthèse a été travaillée avec l'ensemble des deux groupes, que nous remercions.

Face à la période d'interrogations et d'incertitudes que traverse actuellement notre Pays, le Gouvernement a engagé un grand débat national. Dans le cadre des territoires unis, l'Assemblée des Départements de France participera à ce Grand Débat. Les Départements souhaitent proposer, en pleine responsabilité, une vision moderne et dynamique de la décentralisation, sous la forme d'une « nouvelle donne départementale ».

Partageant cette démarche, le Département de la Corrèze a décidé de contribuer à ce Grand Débat, en étant force de proposition et en adoptant une position constructive et pragmatique. Cette contribution départementale a été établie en concertation avec les deux groupes de notre Assemblée.

Cette note commence par prôner une véritable reconnaissance des territoires ruraux. Aujourd'hui, les citoyens constatent la fermeture de services au public et les défauts de la couverture mobile, qui constituent un frein à la mobilité. L'abandon des territoires ruraux n'est plus seulement un sentiment : c'est également une réalité.

Pourtant, loin de s'apitoyer sur leur sort ou de faire l'aumône, les territoires ruraux sont résolument tournés vers l'avenir. Ils demandent à être justement pris en compte dans les politiques nationales pour que leurs habitants soient enfin pris en considération. Bien que la France soit un Pays très majoritairement rural, les politiques nationales actuelles d'aménagement du territoire sont essentiellement régies par des critères démographiques, sans prise en compte des notions de surface ou d'espace. Pour une véritable reconnaissance des territoires ruraux et un aménagement équilibré du territoire national, nous proposons d'inscrire les notions d'espace et de territoire dans la Constitution de notre V^{ème} République.

Pour améliorer la mobilité du quotidien en matière de transports, le Président de la République a fait des transports du quotidien sa priorité. En Corrèze (comme dans tous les territoires ruraux), le premier transport du quotidien reste la voiture. Nous souhaitons que la limitation de la vitesse sur les routes secondaires soit rétablie à 90 km/h et, le cas échéant, nous renouvellerons notre proposition d'adapter la vitesse à 90 km/h sur 975 kilomètres de notre réseau routier corrézien.

Le transport du quotidien est également assuré par le train. Nous renouvelons nos demandes pour améliorer la desserte ferroviaire de la Corrèze, notamment grâce à la modernisation de la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), l'amélioration de la desserte corrézienne sur l'axe Bordeaux-Clermont, la sauvegarde et l'amélioration des lignes régionales.

Répondant à des critères de proximité et de qualité, l'organisation des services publics représente aujourd'hui un enjeu majeur d'aménagement pour la qualité de vie des Corrégiens et l'attractivité de nos territoires ruraux. Si le Département veille à la proximité, l'Etat, quant à lui, mène une réorganisation permanente de ses services, sans aucune concertation. Nous souhaitons une approche globale et décloisonnée de l'organisation des services de l'Etat, concertée avec les élus locaux.

S'agissant de l'organisation territoriale de l'école, nous réaffirmons notre souhait d'expérimenter une carte scolaire pluriannuelle, pour en finir avec les réorganisations au coup par coup menées lors de chaque rentrée scolaire.

Lors des derniers appels à projets de l'Etat, le Département s'est saisi du dossier de la couverture du territoire en téléphonie mobile. Nous entendons, en effet, faciliter et accélérer l'implantation de 10 nouveaux pylônes de téléphonie mobile en Corrèze, qui seront tous en service avant la fin de l'année. En complément, nous souhaitons que l'Etat confie aux opérateurs la construction de davantage de pylônes et réduise les délais de réalisation, aujourd'hui fixés à 2 ans.

Pour renforcer l'attractivité économique des territoires ruraux, et pour tendre vers un rééquilibrage économique des territoires, nous renouvelons notre proposition d'accorder un panel d'avantages compétitifs aux territoires ruraux, sous la forme de zones franches rurales ou de mesures d'allègement de la fiscalité pour les entreprises. Afin de simplifier et d'harmoniser les dispositifs d'aide en faveur des collectivités locales, pour offrir une véritable lisibilité aux communes et aux intercommunalités, le Département a mis en place une politique de contractualisation sur 3 ans, permettant une planification pluriannuelle des investissements. Afin de faciliter l'accompagnement des collectivités, nous proposons à l'Etat qu'il en fasse de même, simplifiant les multiples aides en les regroupant en un dispositif unique. La mise en place d'un dispositif pluriannuel et harmonisé avec celui des Départements constituerait également un progrès.

Mme ROME – Fort d'expériences réussies, force de proposition et porteur d'innovations, le Département de la Corrèze est pleinement engagé pour répondre aux grands enjeux de notre société. Accompagnées par l'Etat, les interventions départementales seront encore plus efficaces au service de la Corrèze et des Corrèziens.

Poussant à l'innovation au service de l'emploi et de l'insertion professionnelle, le Département conduit une politique volontariste et active en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, notamment en faveur des jeunes et des bénéficiaires du rSa. Fort de ces résultats, le Département renouvelle son souhait d'être reconnu territoire expérimental dans le domaine de l'insertion, afin de partager ses savoir-faire et de bénéficier d'un accompagnement privilégié de l'Etat pour engager de nouvelles actions au service de l'emploi des Corrèziens.

Pour sa part, le plan « Ambitions Santé Corrèze » pour une santé de proximité complète, toute initiative publique ou privée. Ce plan ambitieux du Département vise à renforcer l'attractivité médicale de la Corrèze et à garantir l'accès des Corrèziens à une offre de soins de proximité. Dans le cadre du plan national « Ma Santé 2022 », nous souhaitons que le Gouvernement accélère les mesures en faveur :

- du renforcement de l'offre et de l'organisation des soins dans les territoires prioritaires ;
- de la formation et de l'installation de médecins et professionnels de santé dans ces territoires.

Le Schéma de l'Autonomie 2019-2023 entend relever les défis du grand âge et de l'autonomie. Pour améliorer le quotidien des personnes âgées et handicapées, et préparer l'avenir, le Département a coconstruit avec l'ensemble des acteurs locaux sa feuille de route pour les 5 ans à venir. Dans le cadre du plan national « Grand Age et Autonomie », nous souhaitons que les mesures nouvelles soient financées par l'Etat. Celles-ci gagneraient à être mises en œuvre au niveau national ou au niveau départemental pour plus de proximité, sur la base, toutefois, d'une délégation des financements correspondants.

Le plan « Corrèze 100 % fibre 2021, en route vers la transformation numérique » compte notamment le programme « Corrèze 100 % Fibre ». En effet, nous avons fait le choix de raccorder l'ensemble des foyers, entreprises et pylônes de téléphonie mobile au très haut débit, par le moyen de la fibre optique à l'horizon 2021. Nous avons engagé une stratégie de développement des usages et services numériques, pour en faire une opportunité de développement d'attractivité et de la qualité de vie en Corrèze. Pour réussir la transformation numérique, nous souhaitons que l'Etat accompagne nos actions dans le cadre du plan national pour une société numérique, notamment sur les volets du développement économique, de l'inclusion numérique et des services au public.

Dans le cadre de « Corrèze Transition Ecologique : ici, on accélère », le Département souhaite faire de la transition écologique une opportunité pour renforcer le développement et l'attractivité économiques, tout en confortant la qualité et le cadre de vie en Corrèze. Nous souhaitons que l'Etat joue pleinement son rôle d'incitateur, d'accélérateur et de facilitateur de la transition écologique pour tous et au service de tous. Par ailleurs, nous renouvelons notre proposition de créer un bénéfice carbone en attribuant une part de la taxe carbone, sans augmentation de celle-ci, aux territoires les plus boisés. Cette mesure encouragerait l'exploitation forestière durable et le développement de la filière économique du bois.

Mme DUMAS – J'aborde maintenant les relations entre l'Etat et le Département : il est nécessaire, pour retrouver la confiance, de mettre en place des responsabilités assumées. Malgré les transferts de compétences sans transfert de moyens, malgré les efforts financiers à sens unique et non reconnus par l'Etat, malgré la solidarité nationale laissée à la charge des Départements, les Départements ont fait face à la contrainte financière et pris leurs responsabilités. Aujourd'hui, ils attendent que l'Etat assume les siennes, pour renouer le dialogue et retrouver la confiance indispensable à un partenariat renouvelé.

Pour garantir aux Départements les ressources nécessaires à leur action, dans le cadre du projet de réforme fiscale engagé par le Gouvernement, nous souhaitons obtenir des garanties de l'Etat :

- sur le maintien du fonds de soutien interdépartemental créé par les Départements, en faveur notamment des Départements ruraux ;
- sur la conservation d'un panier de ressources diversifiées pour les Départements, afin de préserver leur autonomie financière et fiscale.

Les Départements sont en charge de la juste compensation des dépenses de solidarité nationale entre les 3 allocations individuelles de solidarité (rSa, APA, PCH -Prestation de Compensation du Handicap-) et de la prise en charge des mineurs non accompagnés. Ces dépenses de solidarité nationales représentent 11 milliards d'€. Une nouvelle fois, nous demandons au Gouvernement de mettre en place une compensation financière juste et pérenne, ainsi qu'un bonus pour reconnaître et valoriser les efforts des collectivités.

Le Département a signé en 2018 un pacte financier avec l'Etat, dit « Contrat de Cahors », qui prévoit qu'une pénalité sera appliquée aux Départements dont les dépenses de fonctionnement annuelles dépassent le taux contractualisé de 1,35 %. Afin de respecter un parallélisme de raisonnement, nous sollicitons l'attribution d'un bonus lorsque l'évolution des dépenses est inférieure au taux contractualisé avec l'Etat. Il s'agit, en effet, de reconnaître et de valoriser les efforts financiers réalisés par les collectivités vertueuses. Compte tenu de la gestion responsable des finances départementales et des efforts réalisés en 2018, la Corrèze serait en mesure de percevoir un bonus de 4,37 M€ en 2019.

Pour une clarification des compétences pour achever la décentralisation, l'Assemblée des Départements de France propose plusieurs ajustements à la loi NOTRe. Elle propose également plusieurs clarifications et transferts de compétences afin d'optimiser l'organisation territoriale de la République. Il en va ainsi, par exemple, du développement économique de proximité, ou du transfert des intendants et gestionnaires du collège. Partageant cet objectif de cohérence et d'efficience des politiques publiques, le Conseil Départemental soutient les propositions de l'Assemblée des Départements de France.

M. PEYRET – Nous croyons en un Département acteur d'une démocratie citoyenne de proximité. Réconcilier les citoyens avec la République et la démocratie est l'affaire de tous. Collectivité de proximité composée d'élus et de services de terrain, le Département souhaite être pleinement acteur d'une démocratie citoyenne de proximité.

Il souhaite également renforcer les dispositifs départementaux de démocratie citoyenne. Le Département a ainsi développé la concertation et l'échange avec les Corrèziens concernant l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques. Ainsi, nous avons organisé des réunions publiques, annuelles, sur chaque canton, mis en place un budget participatif depuis 2017, et régulièrement consulté les citoyens sur les politiques départementales.

Aujourd'hui, nous proposons de poursuivre et de renforcer ces dispositifs de concertation pour encourager la démocratie citoyenne, notamment en facilitant leur accessibilité et en adaptant les modes de consultation pour toucher encore plus de Corrèziens. Nous prôtons ainsi la création d'une Assemblée citoyenne départementale. Ces derniers mois, nos concitoyens ont exprimé leur souhait d'être plus impliqués dans les décisions concernant directement leur vie quotidienne. Dans le cadre du budget participatif 2019, nous avons soumis à la consultation la proposition de création d'une Assemblée citoyenne départementale. Les Corrèziens sont invités à se prononcer sur l'intérêt d'une telle instance et ses modalités de mise en œuvre. Les résultats de cette consultation seront présentés en avril prochain.

M. LE PRESIDENT – Merci, Gilbert, un petit mot ?

M. FRONTY – Comme dans le diagnostic que propose Toinette dans *Le Malade imaginaire*, selon lequel le poumon d'Argan serait la cause de tous ses maux, le discours des élus départementaux se concentre invariablement sur les Présidents de la République et leurs Gouvernements successifs. Les postures varient selon l'appartenance à un camp ou à un autre. Les thèmes abordés sont récurrents : réduction des dotations, aménagement du territoire, mobilité, ruralité, fiscalité et ainsi de suite. J'ai expliqué cette tournure d'esprit par le fait que les Français avaient choisi, pendant 17 ans, un Président Corrèzien : CHIRAC, puis HOLLANDE, décentralisant ainsi à Marbot l'exacerbation des pressions politiques parisiennes. L'intermède SARKOZY a contribué à infléchir sérieusement ma conviction première. Enfin, pour la première fois, en la personne d'Emmanuel MACRON, un Président de la République concentre les critiques croisées des intervenants de droite et de gauche. Voilà tout ce qui reste de l'objectif rassembleur qu'il s'était fixé. Si nous prenons trop nos élites pour des boucs émissaires (élus ou « technocrates », comme je le lis trop souvent), je mets en garde les potentats nationaux et locaux, toutes tendances confondues. Ils risquent en effet de scier les branches sur lesquelles ils sont, souvent, confortablement assis. Ils contribuent à donner à nos concitoyens une image négative de ceux qui dirigent. Ils se font, malgré eux, les complices des fossoyeurs de la République.

Pour ma part, j'ai toujours considéré que, pour bien exercer un métier, il valait mieux avoir une solide formation : mieux vaut fréquenter la faculté de médecine pour devenir médecin, celle de pharmacie pour devenir pharmacien, celle de droit pour être juriste et les lycées de Naves ou des Vaseix pour être agriculteur. Donc, l'ENA (Ecole Nationale d'Administration) ne pourrait être un pourvoyeur d'administrateurs incompetents : j'ai toujours considéré que les élus au suffrage universel étaient légitimes et qu'il était peu responsable de demander toutes les semaines leur démission.

Défendre un point de vue, affirmer une conviction est une chose. Profiter de toutes les opportunités médiatiques pour lancer son fonds de commerce en est une autre. Puisse le caractère consensuel de la contribution du Département de la Corrèze au Débat National amorcer un dialogue moins postural dans cette Assemblée !

M. LE PRESIDENT – Je me permettrais un amendement. Il ne s'agit pas exactement des critiques de droite ou de gauche : ce sont les critiques de ceux qui restent à droite ou à gauche.

J'ai tout de même l'impression que cette Assemblée a su s'exprimer au-delà des postures des uns et des autres. J'espère que nous y aspirons tous.

Bernard.

M. COMBES – Quand comptez-vous transmettre à l'Etat la contribution du Département ?

M. LE PRESIDENT – Nous la transmettrons au Préfet dès lundi sinon aujourd'hui. Le Président de la République invite l'ensemble des Présidents de Département à l'Elysée l'après-midi du 21 février, et nous la lui remettrons à cette occasion.

M. COMBES – En plus de la lui remettre, il faut lui faire savoir ce que nous sommes. Il l'a oublié, même s'il a bénéficié de l'aide d'un des Présidents Corrèziens pour parvenir à son poste. Vous nous direz également si la nouvelle moquette de l'Élysée, peu onéreuse et néanmoins creusoise, et belle à fouler. Nous admirerons vos photos.

J'en profite pour glisser une petite anecdote que j'ai oubliée tout à l'heure concernant la baisse d'impôts à Tulle. Nous avons trouvé sur les réseaux sociaux une intervention selon laquelle j'aurais décidé de baisser cette taxe pour en faire bénéficiaire François HOLLANDE qui vient d'acheter une maison à Tulle. Les réseaux sociaux sont vraiment remplis de tous les vices !

M. LE PRESIDENT – Je vois.

Nous devons adopter formellement cette contribution. Qui est pour ? ... Pas d'avis contraire ? ... Pas d'abstention ? ...

*Le rapport n° 302 relatif à la contribution du Département de la CORRÈZE
au Grand Débat national -
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 303

**RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Mme DUBOST – Le rapport de situation sur l'égalité entre les femmes et les hommes permet de rendre compte de la politique des ressources humaines de notre collectivité en matière d'égalité professionnelle.

Cette année à nouveau, ce rapport confirme que le Département se situe dans la moyenne nationale dans la plupart des critères réglementaires. Le taux de féminisation du personnel, la rémunération et la formation le montrent. Une fois de plus, nous constatons avec plaisir que notre collectivité se distingue des moyennes nationales ou régionales dans plusieurs domaines.

Ainsi, le taux de féminisation (56 %) est supérieur à la moyenne chez les personnels des catégories A et B, atteignant respectivement 13 % et 8 %. Les agents titulaires représentent 92 % de l'effectif départemental, et 55 % sont des femmes. Le niveau moyen de rémunération des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes. En outre, le Conseil Départemental poursuit sa gouvernance bien spécifique en matière d'encadrement, éloignée des pratiques nationales : 55 % des directeurs et chefs de services départementaux sont des femmes, alors que deux tiers des emplois de direction au plan national sont occupés par des hommes.

Enfin, les femmes sont majoritaires à travailler à temps partiel, ainsi qu'à être victimes des incivilités déclarées. Nous sommes particulièrement mobilisés sur ce sujet, aux côtés de la Direction des Ressources Humaines et des services concernés. Notre collectivité répond donc pleinement aux objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes et entendons bien sûr poursuivre dans cette voie.

Mme RELIAT – Nous prenons acte de ce rapport, certes imposé par la loi, mais qui a le mérite d'exister. Nous constatons qu'il est très similaire à celui de l'année dernière. Je tiens à saluer le bon résultat sur l'emploi des personnes en situation de handicap, dont le pourcentage est, dans notre collectivité (7,3 %), supérieur à ce qu'exige la loi (6 %).

En page 6 du rapport, le pourcentage des femmes dans les emplois fonctionnels présente de grandes variations. De 0 % de femmes en 2014, il passe à 100 % en 2015, puis à 50 % ensuite et, l'an prochain, à 0 %. Reflet de la situation d'une seule personne, en poste à la Direction Générale des Services, cette information n'est guère probante.

Je suis davantage gênée par le tableau de rémunération qui figure en page 7. Pour toutes les catégories, les rémunérations des femmes y apparaissent inférieures à celles des hommes, alors que le total de ces mêmes rémunérations est indiqué comme supérieur. Comme vous l'expliquez dans le rapport, les emplois administratifs comptent en effet davantage de femmes. Les salaires des hommes sont plus élevés dans la filière technique, où ils sont moins nombreux. Je maintiens cependant que la présentation du tableau laisse penser que l'ensemble des femmes a un salaire égal, voire supérieur à celui des hommes, ce qui est faux.

Le rapport confirme, en page 12, cette ambiguïté. Est indiqué à cet endroit que « *le salaire brut moyen mensuel reste supérieur pour les femmes, parce que les femmes sont plus nombreuses* ». Je regrette : certes les femmes sont plus nombreuses, pour autant, il ne faut pas en conclure que chacune d'elles gagne davantage qu'un homme. La dernière ligne (« Total ») du tableau induit donc en erreur. Seule l'analyse par catégories me semble pertinente.

Il est noté, par ailleurs, que les agents concernés par l'incivilité sont en majorité des femmes. En effet, elles constituent la majorité des effectifs de la filière sociale et sont, pour cette raison, exposées à des publics difficiles. Vous avez indiqué que ce sujet faisait l'objet d'une attention : que comptez-vous faire pour remédier à cette situation ?

M. LE PRESIDENT – Les conclusions chiffrées que nous avons indiquées restent véridiques en moyenne. Certes, la population compte davantage de femmes mieux payées mais, en moyenne, des hommes d'autres catégories sont mieux payés. Peut-être n'est-il pas opportun de présenter des moyennes, car le résultat semble faussé. Les différences relevées en moyenne, par ailleurs, ne dépassent pas 30 € et restent donc très inférieures à ce qui est constaté dans d'autres endroits.

Je suis bien davantage gêné par la différence de traitement entre la filière administrative et la filière technique. Il s'agit d'un problème inhérent à la fonction publique, dont nous héritons.

La question des incivilités me semble d'une toute autre importance. Il s'agit en effet de violences verbales parfois très virulentes, voire de violences physiques. Nous comptons équiper ces personnes de moyens de protection individuels, inhérents à leur statut de travailleur isolé. Grâce à un smartphone, elles pourront soit enregistrer certains faits, soit émettre des signalements. Cependant, le temps de réaction en cas d'agression reste peu satisfaisant : ces moyens sont prévus pour que les personnes évitent d'être confrontées durablement et seules à une situation de violence.

Ces dispositifs ont été testés et seront mis en place dans le courant de l'année. Nous devons, en effet agir face au nombre toujours croissant de signalements. Ces dispositifs ont certes un coût, mais nous refusons de laisser plus longtemps les personnels en situation isolée.

Mme RELIAT – (*...Intervention inaudible...*)

M. LE PRESIDENT – Au sein de la filière sociale, les femmes sont davantage victimes pour la seule raison qu'elles sont majoritaires dans l'effectif. Si des hommes occupaient ces postes, ils seraient tout autant touchés qu'elles. Vous connaissez la sempiternelle rhétorique de ces publics difficiles : « il n'y en a que pour ceux qui sont au rSa », et ainsi de suite. Des propos racistes sont parfois tenus, tant aux hommes qu'aux femmes. Les circonstances ont conduit à ce que la population la plus présente face à ce public soit surtout constituée de femmes. Pour cette raison, il est important que nous nous donnions les moyens de recueillir les preuves de telles incivilités. D'ailleurs, les centres d'appels procèdent à des enregistrements. Tous ces signalements pourraient, si nécessaire, être versés dans le dossier de preuve.

Il faut prendre acte de cette présentation. Tout le monde en estil d'accord ? ...

Acte est donné sur le rapport n° 303 relatif au rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

RAPPORT N° 101

ADOPTION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE 2019-2023 :
ORIENTATIONS ET PLAN D' ACTIONS

Mme MAURIN – Avec votre accord, Président, je présente la première partie du Schéma, avant de céder la parole à Marilou.

La Corrèze compte 61 000 personnes âgées de plus de 65 ans, soit 25 % de sa population. En 2040, ce taux devrait atteindre 33 %. Comptant 22 300 personnes relevant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Département est également marqué par un engagement historique en faveur de l'accueil de personnes handicapées.

L'autonomie, première compétence du Département, dispose du plus important de ses budgets, soit 90 M€. Cette thématique a un impact majeur sur l'économie, l'emploi et la dynamique de nos territoires, représentant 11 000 emplois en Corrèze dans le secteur médico-social. Sur la base de ces constats, la politique de l'autonomie représente à la fois un défi et une responsabilité pour notre Département.

Le nouveau Schéma établit la feuille de route de nos actions pour les 5 ans à venir. Nous avons engagé son élaboration, voilà tout juste 1 an, en concertation. Une trentaine de réunions ont associé l'ensemble des acteurs de l'autonomie. Nous avons également consulté directement des Corrèziens, dont les plus de 1 700 contributions ont orienté et enrichi le plan d'actions. Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie s'est également fortement impliqué, rendant un avis unanime sur le Schéma le 6 février dernier. Enfin, nous avons élaboré des objectifs partagés, avec un plan d'accueil collectif et fédérateur. Ce travail s'est organisé autour de 5 orientations :

- Prévention : Il s'agit de faire en sorte que chaque personne conserve son autonomie et sa qualité de vie ;
- Amélioration de la qualité des accompagnements à domicile : nous souhaitons que le maintien à domicile constitue la priorité de notre action ;
- Inclusion des personnes handicapées tout au long de leur parcours de vie ;
- Redéfinition et transformation de l'offre d'accueil et d'hébergement en établissement, par l'expérimentation et l'innovation ;
- Gouvernance, que nous souhaitons à la fois départementale et territoriale, pour réussir notre plan d'actions en fédérant l'ensemble des acteurs et des usagers.

Mme PADILLA-RATELADE – Chaque orientation prévoit de nombreuses actions, dont je vous expose les principales.

S'agissant de la prévention, il s'agit d'accompagner les aidants et de favoriser le répit. Pour ce faire, nous devons :

- Renforcer le repérage des aidants en mobilisant, notamment, les instances de mobilisation de l'autonomie ;
 - Créer une plate-forme numérique destinée aux aidants, apportant toutes les informations et recensant toutes les offres d'aide au répit ;
 - Soutenir l'innovation en matière d'offre de répit à domicile ou en établissement, par exemple, les accueils de jour itinérants, les répits en continu et les accueils de nuit ;
 - Favoriser la mobilité : recenser et centraliser l'offre de transports existante, y compris au sein des établissements médico-sociaux et mieux diffuser l'information ;
 - Renforcer les dispositifs de lutte contre l'isolement : l'accès au numérique est à promouvoir ; il faut généraliser les réseaux de bénévoles et coordonner leurs actions, développer et valoriser le bénévolat, favoriser le tutorat intergénérationnel pour favoriser la découverte du numérique ;
-

RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2019

- Pôle d'expertise et de ressource pour l'autonomie en Corrèze : il vise à associer les institutionnels, les professionnels du médico-social pour développer des actions concrètes d'accompagnement et d'orientation des personnes âgées et handicapées ;
- Préconiser les actions de prévention et évaluer les politiques de l'autonomie ;
- Créer une équipe mobile éducative en appui des EHPAD accueillant des personnes handicapées vieillissantes pour apporter une prise en charge renforcée ;
- Faire de l'autonomie un atout pour l'innovation, l'économie et l'emploi en Corrèze.

La seconde orientation vise à améliorer les accompagnements à domicile. Les principales actions sont les suivantes :

- Renforcer les accompagnements à domicile et prendre en compte les nouvelles attentes de vie des usagers ; notamment en renforçant la coordination entre les acteurs en place, en favorisant les modes de coopération entre les différents partenaires (soins à domicile, instances, soins infirmiers) ;
- Valoriser et professionnaliser les métiers de l'aide à domicile, en renforçant les partenariats institutionnels et en soutenant les SSAD (Services de Soins à Domicile) dans leurs missions ;
- Diversifier l'offre : créer de nouveaux services en mobilisant les capacités d'innovation et le droit à l'expérimentation, comme le covoiturage ;
- Développer un habitat 100 % inclusif, innover et expérimenter de nouvelles solutions, comme la colocation, les habitats regroupés, les familles gouvernantes ou les foyers d'hébergement hors les murs ;
- Mieux accompagner les aidants familiaux : pour l'accueil des personnes handicapées, nous devons garantir l'accès possible à un service de portage de repas à domicile en tout point du territoire grâce à une offre mieux structurée.

La troisième orientation prévoit de favoriser un accompagnement plus inclusif des personnes handicapées. Pour y parvenir, nous avons besoin de prises en charge rénovées répondant aux besoins des personnes handicapées :

- en améliorant le contenu des évaluations de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et développant les préconisations de prise en charge ;
- en organisant la fluidité des parcours : développer une offre d'hébergement alternative et innovante, notamment en colocation, et expérimenter des parcours modulaires pour les âges charnières.

La quatrième orientation prévoit de transformer l'offre d'accueil en établissements, en adaptant l'offre aux besoins des publics et des territoires. Pour y parvenir, nous devons :

- accompagner les EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) pour la prise en charge des personnes en fin de vie et des personnes handicapées vieillissantes ;
- impulser une dynamique d'ouverture des EHPAD sur leur territoire ;
- définir les besoins et attentes des personnes handicapées vieillissantes pour déterminer l'offre et la prestation d'accompagnement adéquate ;
- développer l'implication des usagers et des familles à travers des conseils à la vie sociale.

La cinquième orientation concerne la gouvernance. Pour organiser une véritable gouvernance de la politique d'autonomie, il faudra :

- partager et faire connaître les orientations stratégiques et prioritaires du Schéma ;
- assurer le suivi et l'évolution des plans d'actions grâce à un comité de pilotage ;
- animer la déclinaison du Schéma au niveau local à l'échelle des 3 bassins de vie de notre Département.

Mme MAURIN – Pour relever ces défis, ce Schéma accorde une large place à l'innovation et à l'expérimentation et implique ainsi une transformation des pratiques pour faire évoluer l'offre de service d'accompagnement. L'approche doit être orientée en direction de l'évaluation, des préconisations, de l'orientation et du suivi des prises en charge.

Un autre travail, plus intégré et coopératif, est prévu entre les instances de coordination, le pôle d'expertise et de ressources pour l'autonomie. La MDPH compte également 2 coordonnateurs de parcours, respectivement dédiés aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Les partenaires locaux seront également impliqués dans ce travail.

Ce Schéma vise à améliorer le quotidien et à préparer l'avenir des personnes âgées et handicapées en Corrèze. Le plan d'actions sera opérationnel pour les 5 ans à venir (2019-2023). Sa gouvernance permettra un suivi et une évaluation efficace des actions : des retours et arbitrages seront fondamentaux pour valider l'état d'avancement, avec l'appui notamment d'une consultation du CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie). Il fera appel à des partenaires qui seront pleinement fédérés, mobilisés, par le Département.

M. LE PRESIDENT – Annick.

Mme TAYSSE – Il est devenu habituel que j'intervienne sur le sujet. Je n'adopte aucune posture politicienne : je me contente de garder les yeux grand ouverts et d'aspirer au dialogue.

Vous nous proposez une très belle architecture, structurée autour de 5 orientations prioritaires, lesquelles ne peuvent que faire consensus. Je salue le travail considérable accompli par les services, palpable au travers de la philosophie qui traverse votre écrit : ils servent pleinement notre vision de l'amélioration de la condition des plus pauvres dans ce Département.

Vous indiquez, dans un premier temps, votre souhait d'agir en matière de prévention. Nous serons tous d'accord avec le vieil adage : « *mieux vaut prévenir que guérir* ». Une telle orientation est à la fois fructueuse pour la santé et pour la finance. Concernant l'appui à apporter aux aidants, ce que nous soutenons pleinement, vous soulignez l'importance du maillage territorial par les ICA (Instances de Coordination de l'Autonomie). Leurs missions de repérage leur permettront de proposer des réponses sur mesure et d'établir un dialogue social avec les partenaires. Nous avons vu, dans le cadre du CDCA, que les partenaires impliqués dans l'aide aux aidants souhaitaient échanger entre eux pour élaborer et communiquer les solutions de façon collaborative.

La conférence des financeurs accordera une priorité cette année à la promotion de la mobilité. Nous avons déjà engagé une action au sein des ICA, de sorte à lutter contre l'isolement. Les formations proposées sont, semble-t-il, appréciées des usagers. Je ne vois pas d'un mauvais œil le développement du Pôle Ressources. Cependant, ce projet n'est aujourd'hui qu'à peine esquissé. Il faudrait prendre garde d'éviter les usines à gaz (comme le dirait notre cher Président) et s'efforcer d'être à la hauteur de ce qui se dégage de ce projet. Pour le moment, ses contours restent peu définis.

Votre priorité n° 2 était l'amélioration de la qualité de l'accompagnement à domicile. Vous avez souligné le rôle fondamental des ICA dans le repérage. Tout le monde sera d'accord pour considérer qu'il faut valoriser les métiers d'aide à domicile. Cependant, il faudra dépasser le stade des bonnes volontés et mettre en œuvre les moyens nécessaires à une véritable valorisation de ce travail. Celui-ci est difficile, coûteux sur le plan humain et parfois ingrat : la valorisation ne peut passer que par la rémunération. Il n'est pas sérieux de se contenter de dire à ces personnes qu'elles sont indispensables.

De notre point de vue, une marge importante de progression gît dans le délai trop long, parfois inacceptable, entre le diagnostic et la réponse. Dans certains cas, il arrive que le besoin repéré n'ait pas le temps d'être satisfait, car la personne est morte entre-temps. Il faut réduire les effets pervers de la technocratie, dont nous sommes les premiers à pâtir. Il arrive en effet parfois que les deniers que nous demandons arrivent tardivement, voire pas du tout. Certes, en situation d'urgence, nous arrivons à cerner les priorités et à affronter la tâche essentielle. Cependant, comme vous le savez tous, hors ces situations d'urgence, des personnes restent dans des situations d'isolement profond du fait que leur logement n'est pas adapté. Réaliser les factures et les devis pour obtenir un monte-escaliers, par exemple, prend trop de temps et il arrive que ces personnes décèdent entre-temps. Cette situation est regrettable.

En troisième lieu, vous souhaitez un accueil plus inclusif des personnes handicapées. Vous avez choisi, une fois de plus dans ce Schéma, de mettre en lumière les ICA. Ces structures sont, en effet, les agents majeurs, dans ce Département, du repérage.

Enfin, c'est la quatrième de vos priorités, vous évoquez la transformation de l'offre en établissements. Cette proposition fera également consensus, notamment quant au rôle de l'EHPAD du futur que vous indiquez, que vous décrivez comme un EHPAD du futur. Il est évident qu'il faut ouvrir des établissements la nuit, par exemple, pour accueillir un aidant épuisé, ou le temps d'une animation, pour étendre le public destinataire des actions de prévention. D'autres combinaisons mixtes et innovantes restent à inventer. Nous serons d'accord avec ces propositions. Cependant, chacun connaît la pénurie des moyens humains que connaissent les EHPAD. Même la durée accordée à une toilette est contingentée. Les départements ne sont pas seuls responsables de cette misère : il appartient à l'Etat et à l'ARS (Agence Régionale de Santé) de faire des efforts pour offrir un taux d'encadrement décent dans ces structures. C'est un élément nécessaire du respect en direction de ces personnes dans un état de perte d'autonomie avancée et de leurs besoins physiologiques.

Je salue le fait que vous évoquiez, enfin, la gouvernance gouvernementale et territoriale. Il s'agira de vérifier que, dans sa démarche quotidienne, les priorités et objectifs fixés sont bien respectés. Il me semble cependant absolument nécessaire, au vu du rôle central que, judicieusement, vous confiez aux instances, que nous soyons davantage présents dans les instances de gouvernance, départementale comme territoriale. Nous sommes élus, et souvent présidents d'instance : nous devons être présents et nous saisir de cette responsabilité. Vous savez, en effet, que les associations et tous les partenaires dans le domaine de l'autonomie constituent certes des ressources et des intelligences que nous devons solliciter. Cependant, seul le politique a la double vision du respect des enjeux et de la contrainte budgétaire. Certes, cette position est difficile à tenir aujourd'hui, du fait des restrictions. Cependant, nous devons assumer cette responsabilité, y compris dans ces instances. Pour cette raison, je sollicite notre présence dans l'organe de gouvernance départementale, comme territoriale.

L'examen de vos 5 priorités n'appelle pas, vous l'avez compris, d'opposition majeure de notre part. Nous observons cependant un double paradoxe, que je fonderais sur des éléments purement factuels. Depuis le début de mandat, nous avons constaté la réduction de fonctionnement qui a profondément touché le social, tout particulièrement l'autonomie et, plus exactement, le maintien à domicile des personnes âgées. Ceux qui prétendent le contraire sont de mauvaise foi. Il est normal que le chiffre enfle car, année après année, la population compte toujours davantage de personnes âgées. Je me fonde en effet sur les comptes administratifs : de 2015 à 2018, 4,5 M€ ont été économisés. Il s'agit d'une somme importante, au vu notamment de l'étroitesse des marges dont nous disposons. Le social constitue l'enjeu majeur du désendettement en début de mandat dans cette collectivité. Nous ne pouvons que refuser cette décision !

Nous rappelons également les choix politiques que nous avons contestés. Vous avez notamment augmenté le reste à charge, en mettant en place une taxation supplémentaire de 5 € qui contribue à réduire la dette publique. Certes, l'Etat ne respecte pas ses engagements : à ta place, je me manifesterais, aussi fort que nécessaire. Cette taxation s'est ajoutée au coût de la vie et à la réduction du pouvoir d'achat des retraités. Au quotidien, certaines personnes regrettent de ne pouvoir recourir une ou deux heures de plus aux aidants, faute de moyens.

Votre belle architecture témoigne d'une réflexion et d'une concertation. Cependant, rien ne semble prévu dans le DOB pour la budgéter. En effet, celui-ci prévoit une augmentation de 4 M€ dans le domaine social. Pour l'heure, ils sont destinés aux MNA, qui sont des dépenses obligatoires, aux tarifs dépendance/EHPAD et l'aide sociale. Cependant, contrairement à la priorité que vous avez constamment réaffirmée : le maintien à domicile ne bénéficie d'aucun renforcement de budget. Les ICA connaissent le même sort.

J'ai fait un constat très objectif et très sincère du fonctionnement de l'instance de Tulle : les ressources humaines qui y sont prévues ne sont pas à la hauteur des besoins, notamment du fait de l'élargissement de nos missions. Une fois de plus, nous ne contestons pas ces missions, qui ont du sens et qui servent l'intérêt public. Nous ferons tout pour atteindre les objectifs, ce que nous avons déjà prouvé, mais nous ne pouvons faire l'impossible. Nous ne ferons travailler personne sans rémunération.

Donc, pour faire vivre les justes ambitions de ce Schéma, il sera nécessaire de prévoir une contribution budgétaire. Or, le début de mandat n'est pas allé dans cette direction. Nous souscrivons à ce Schéma à la seule condition qu'un engagement ferme soit pris de prévoir cette contribution. Au-delà des orientations, la politique doit exister au moyen des choix budgétaires. Nous devons disposer de garanties.

Je ne vous laisserais pas prétendre que je serais obsédée par les moyens, pas plus que je ne serais aveuglée par une quelconque idéologie de gauche du social. J'ai ma préoccupation du social, mais je ne suis pas aveuglée : je vois la réalité en face, avec lucidité. Notre position n'est pas une posture politicienne de principe. Il serait trop facile de le prétendre une fois de plus. Je crois que c'est à notre honneur d'élus d'être à la fois lucides et responsables, tant sur les enjeux que sur les moyens qu'il convient de leur affecter en regard. Les moyens doivent être d'ores et déjà fléchés et correctement calibrés.

Nous sommes tous conscients que la défiance qui pèse aujourd'hui sur l'action politique et la démocratie représentative nous met considérablement à mal. Celle-ci est due en grande partie (et nous n'en sommes pas seuls responsables) aux promesses électorales non tenues, en particulier au plus haut niveau de l'État. La répartition très inégalitaire de la richesse joue son rôle également, ainsi que la montée d'un niveau de pauvreté insupportable dans certains foyers. Notre responsabilité politique est, de ce point de vue, plus que jamais engagée. Pour préserver ce qu'il reste de notre démocratie, de notre fonctionnement noble, il faut éviter de nous satisfaire de programmations idéales. L'urgence sociétale nous oblige, aujourd'hui, à prendre à bras le corps la question de la réduction des inégalités. La cohésion sociale est véritablement en danger. Le vivre ensemble vire à l'affrontement, aujourd'hui.

Je formule donc un vœu : que ce très bel ouvrage intellectuel ne soit pas un rêve de plus, à défaut de budgétisation des moyens correspondants pour la part qui nous incombe. Nous ne pouvons, en effet, décider pour les autres : l'ARS a sa propre part de responsabilité. Ce Schéma sert une approche globale et décloisonnée qui engage de multiples coopérations et sources de financement. Par conséquent, nous nous prononcerons en faveur de ce Schéma si nous avons des garanties sur sa budgétisation à hauteur de ses ambitions. Nous souhaitons également des garanties sur notre association à la gouvernance. Ces garanties sont nécessaires pour garantir la cohérence de vos intentions.

Vous évoquiez la nécessité de rendre visibles, pour le public corrézien, la part et l'action réelle de la collectivité. Vous y êtes parvenus pour l'APA, en réorientant la part du Département vers le contribuable pour lui faire constater les montants que nous investissons. Pour notre part, nous avons également besoin de visibilité pour étayer notre vote. Celle-ci se fonde certes sur les objectifs que vous affichez (et que nous ne contestons pas), mais également sur les budgets. Même si la gestion des finances de la collectivité est un exercice contraint, nous disposons d'une marge de manœuvre. Vous savez d'ailleurs jouer de ces marges, Président COSTE. Vous êtes parfois même transgressif. Nous savons l'attachement que vous portez à l'investissement, alors que votre cœur de métier, c'est le social. Nous savons que vous préférez investir, plutôt que de prévoir du budget pour le social. Tout élu est certes attaché aux investissements, par exemple le 100 % fibre. Celui-ci est nécessaire pour prévenir l'isolement et la relégation du Département sur le plan économique. Cependant, nous ne devons pas nous laisser aveugler par l'investissement. Certes, il constitue la tâche la plus valorisante du maître d'œuvre, la part de notre action la plus visible, qui laisse notre trace dans l'Histoire. Les gestionnaires ont, au contraire, pour éternel cheval de bataille la réduction du fonctionnement. Cependant, face à la réduction énorme du pouvoir d'achat, face à l'exposition insoutenable de la misère mondiale et des publics paupérisés, nous ne pouvons rester insensibles. Certains sont en complet décrochage : la colère enfle dans la rue, l'insoumission gronde et la répression, brutale, sévit, ce que nous désapprouvons fermement. Des personnes pacifiques se voient en effet blesser au moyen d'armes condamnées par l'Europe et qui font perdre la vue. Une telle démarche est inadmissible.

Aborder le Schéma de l'Autonomie Corrézien prend, plus que jamais, son sens aujourd'hui. Nous en sommes à un tournant historique. Même si les fonds pèsent lourd sur le budget de fonctionnement, il faut réaliser cet investissement pour l'avenir. Nous ne pouvons nous soustraire à cette urgence sociale et sanitaire, d'autant qu'il s'agit de la compétence phare de notre collectivité.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie pour ces propos qui viennent du cœur. Je souhaite vous répondre assez précisément et assez rapidement.

La participation de la minorité à la gouvernance n'est nullement en question : tout le monde y sera invité, tant à la gouvernance au niveau local qu'au Comité de suivi départemental. Je rappelle même que, à l'issue d'échanges au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, des réunions communes seront organisées entre le Comité Local de Santé et nos Comités Locaux de l'Autonomie. La problématique Santé en sera renforcée d'autant.

Par ailleurs, ce Schéma visait à effectuer un constat lucide du diagnostic que nous avons déjà présenté. Il s'agissait d'une étape nécessaire avant la formulation de propositions qui prévoyait notamment de produire 60 fiches actions clairement identifiées. Pour chaque action y sont stipulés ses objectifs, son planning, le porteur de l'action et les moyens à engager.

Je souhaite que nous passions le Schéma Départemental de l'Enfance lors de la séance de juillet : nous y présenterons alors l'ensemble des actions prévues. Lors de cette même séance, nous proposerons un point d'étape sur le Schéma Départemental de l'Autonomie (SDA). Répétée annuellement, cette présentation permettrait à l'Assemblée de connaître précisément l'avancement du Schéma, au-delà des Comités de Pilotage. Je vous propose que le suivi du Schéma de l'Autonomie revienne sur les 60 actions, par exemple, au mois de juillet.

Comme les Schémas que pilote la Région, ces actions touchent tout le monde : il est essentiel qu'elles soient partagées par tous et que chacun s'engage à effectuer les démarches dans sa catégorie. Il n'est pas possible de proposer un bilan du Schéma avant d'avoir commencé sa mise en œuvre. La partie d'engagement financier du Département précis vous sera indiquée, une fois que le Schéma et les fiches actions auront été validés. Le rapport social du Département, que nous adopterons lors de la séance d'avril, indiquera le détail précis de l'engagement de chacun des membres du SDA. Je peux vous en indiquer déjà certains :

- pour les aidants, 30 000 €,
- pour l'accueil itinérant, 45 000 €,
- pour Autonom'Lab, 118 000 €,
- pour la formation au numérique, 80 000 €,
- pour la professionnalisation des aides à domicile, 150 000 €,
- pour le Drive, qui permettra d'apporter des services, une centaine de milliers d'€,
- pour l'habitat inclusif 60 000 €.

Nous ne souhaitons pas nous cantonner aujourd'hui au petit sujet de la finance : nous souhaitons accorder aux orientations l'attention qu'elles méritent. Je vous invite, tant dans le cadre de la gouvernance locale, que dans celui du Conseil Départemental, à relever les montants que vous estimerez insuffisants ou excessifs.

Proportionnellement à son budget, le Département de la Corrèze prévoit maintenant, pour le social, des fonds supérieurs à ce qu'avait réalisé le mandat précédent. Je suis prêt à échanger avec vous pour mettre fin aux fausses allégations qui circulent à ce sujet. Vous soulignerez sans doute que cette augmentation est due au fait que le Gouvernement précédent a réduit notre recette de 15 M€. C'est certes vrai : nous maintenons le montant du budget à l'identique et, puisque la part de l'Etat baisse, nécessairement, la part que verse le Département ne peut que s'accroître. Pour autant, résister à cette baisse de dotations de l'Etat représente une difficulté pour nous.

Le budget 2019, tel que nous souhaitons le conduire, prévoit une augmentation de 1 272 075 € par rapport au compte administratif 2018. Je partage votre point de vue : il n'est pas souhaitable que les habitants aient recours à des aides pour faire le repassage de leurs voisins ou de leurs petits-enfants. Je pense que nous avons moralisé et clarifié la situation : nous avons pris des mesures en faveur de la justice sociale. L'augmentation constatée aujourd'hui est simplement due au fait que les mesures sont davantage utilisées, et de façon adéquate. Il faut donc y investir les moyens nécessaires.

Le point essentiel pour le maintien à domicile, avant les gestes essentiels de la vie, reste la mutuelle. Les gestes essentiels de la vie sont pris en charge par le Département. Toutes les démarches s'étendant au-delà, relevant notamment du soin, incombent à l'ARS.

Les 4 M€ d'économies que vous avez évoqués ont seulement permis de remettre le Département à sa juste place. En effet, la réduction de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de 15 M€ chaque année nous oblige à nous recentrer sur nos cœurs de mission.

Je revendique également que la somme de 5 € que nous demandons, comme vous l'avez relevé, constitue une mesure de justice sociale. En effet, tous ceux qui touchent moins de 1 000 € de retraite sont pris en charge à 100 %, hormis un éventuel dépassement du tarif de 21,72 € de l'heure. Les situations particulières de qui touchent entre 1 000 et 1 200 € de retraite sont également étudiées au cas par cas. Ces dispositions constituent des mesures de justice sociale dans la période difficile que nous traversons.

Le Schéma prévoit un pôle d'expertise et de ressource à l'autonomie en Corrèze, qui n'est pas complètement planifié : la décision initiale n'était pas encore prise. Il a maintenant été décidé d'en faire, à la fois, un pôle d'expertise et un pôle de ressource. En effet, nous souhaitons disposer d'une expertise à Cornil. Le Directeur Général et moi-même en avons échangé hier avec le Directeur Général de l'ARS. Cette localisation permet un accès facile depuis tous les points de la Corrèze et facilite le lien avec un centre hospitalier. Celui-ci disposait déjà d'une orientation gériatrique, que le centre conforte. L'expertise proviendra également de la capacité à utiliser la base de données du CHU, à recourir à l'expertise universitaire, notamment en travaillant avec les chaires de l'Université de Limoges. Cette démarche sera particulièrement importante pour l'évaluation de notre Schéma. C'est bien le signe que nous avons l'intention de le conduire aussi loin que possible.

Par ailleurs, nous souhaitons que ce pôle d'expertise ne soit pas tout entier dévolu à la personne âgée : il se consacrera également à la personne handicapée. Depuis des années, la seule réponse qui nous est adressée pour accueillir les personnes âgées vieillissantes consisterait à recréer des centres, les EHPAD n'étant pas en mesure de répondre à la problématique. Au sein du Schéma, le pôle d'expertise et de ressource s'opposera à cette idée. Nous ne souhaitons pas recréer de places ou d'établissements dédiés aux personnes handicapées vieillissantes. Il serait, en effet, vain de chercher à entrer dans des logiques de parcours pour tout le monde. Ce serait rejeter le projet de société inclusive. Dans 10 ans, il nous serait demandé de procéder à l'inclusion des personnes vieillissantes. Pour cette raison, nous souhaitons accueillir les personnes handicapées dans une démarche d'inclusion, au domicile par exemple, ou dans une institution. Pour pallier le problème que connaissent certains EHPAD, nous souhaitons que le pôle d'expertise et de ressource, qui compte notamment des équipes mobiles, soit créé dans l'année. Peut-être ne sera-t-il opérationnel que le 1^{er} janvier 2020 ? Ces équipes mobiles permettront d'aider les équipes en carence dans les EHPAD.

Des personnes issues des chaires de médecine doivent se rendre sur le terrain, non seulement pour accueillir des internes, mais aussi pour des actes de médecine générale et des démarches en EHPAD. Nous devons leur donner envie de rester dans les milieux ruraux. Nous sommes en train de travailler sur ce point et, j'espère, de trouver les formulations justes.

Votre remarque sur l'anticipation était juste : plus nous anticipons, et plus nous limiterons les coûts, pour la puissance publique en général.

Je ne souhaite pas intervenir plus longuement.

Annick.

Mme TAYSSE – Je souhaite rebondir sur le sujet de l'inclusion des personnes handicapées. Hier, je siégeais en CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) aux côtés de mes collègues : nous avons constaté que, parfois, un personnel est nécessaire à l'encadrement d'une seule personne. Il est impossible de nier le coût que cette modalité induit.

M. LE PRESIDENT – Cette modalité est prévue également pour les enfants, à l'ASE.

Mme TAYSSE – La situation que j'évoque est très difficile, et exige un grand professionnalisme. Un personnel est nécessaire pour accompagner une seule personne souffrant d'un handicap psychiatrique. Je l'ai constaté à l'école, et aussi à l'âge adulte comme au grand âge. Les EHPAD ne pourraient réaliser cet effort sans disposer de moyens.

M. LE PRESIDENT – Je n'ai rien prétendu de tel. La santé mentale relève plutôt des compétences de l'ARS. Nous venons d'obtenir une avancée remarquable au terme d'un long combat, mené avec Christophe et Marilou, pour rationaliser le CHPE (Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande) et pouvoir essaimer aussi bien à Tulle qu'à Brive. Obtenir cette réussite exige un grand engagement.

Nous n'avons pas prévu de participation financière sur ce point mais, pour autant, nous y sommes très investis, grâce aux moyens apportés par l'ARS. Monsieur LAFORCADE a obtenu une véritable reconnaissance, sur le site de Brive notamment, passant par une labellisation.

Le Schéma s'inscrit dans une démarche de progrès et d'amélioration : il ne s'agit pas de répertorier les dysfonctionnements. Je pense que les démarches collectives, que met au point le Département, donnent une assez bonne satisfaction.

Mme TAYSSE – Il est essentiel de permettre aux instances d'assumer leur rôle crucial de maillage du territoire. Le diagnostic et la mise en place de relations partenariales le nécessitent absolument.

Je suis déjà intervenue auprès de vous, en temps et en heure, s'agissant d'une situation particulière dans laquelle (je le dis sans posture politicienne ni mauvaise foi) les ressources en place ne sont pas adéquates. Pensez-vous faire un geste pour réajuster les moyens par rapport aux besoins ?

M. LE PRESIDENT – L'an passé, nous avons octroyé 138 000 € supplémentaires aux instances, peut-être même davantage.

Mme TAYSSE – Mon intervention portait plutôt sur les coûts humains. C'est un concept auquel vous êtes particulièrement attaché.

Mme PADILLA-RATELADE – (...Début de l'intervention inaudible...) En effet, les grilles de repérage, qui sont prêtes à être diffusées, seront les mêmes pour tout le monde. La gestion quotidienne des équipes en sera simplifiée d'autant.

M. LE PRESIDENT – Nous avons donc réalisé des démarches dans ce sens, qui ont bénéficié à tous. Je souhaite que nous examinions l'ensemble des instances dans le budget 2019 en Conseil Départemental. Nous n'aurions alors plus besoin de les repasser en Commission Permanente, et, donc, pourrions payer l'acompte plus tôt. Les situations exceptionnelles, dont celle que tu m'as indiquée, seront examinées.

Mme PADILLA-RATELADE – Il s'agirait d'une mesure d'équité. La collectivité a l'intention, parmi les règles qu'elle a votées, de bonifier la fusion.

M. LE PRESIDENT – Non. La bonification intervient seulement si un ou plusieurs points d'accueil sont opérationnels. Certains ont fusionné des points d'accueil et d'autres, non. Si tu le souhaites, je suis ouvert à discuter du cas particulier que tu signales. Je pense, pour autant, que cette discussion serait infructueuse. Lors de l'examen des cas particuliers, il faudra que nos conclusions soient réellement justifiées. Il ne s'agit pas de verser dans une République de cas particuliers.

Mme TAYSSE – Je ne demande pas de mesures dignes d'une République bananière. Je demande simplement de faire preuve d'équité.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne dis pas le contraire. Nous examinerons la situation avec l'ensemble des éléments et dans les délais impartis. Je souhaite que la décision soit rendue dès le Conseil Départemental. Un travail important a été effectué sur les instances : le fonctionnement donne satisfaction. Nous porterons un intérêt particulier aux cas qui le nécessitent, dès que ce sera nécessaire.

Cédric.

M. LACHAUD – Je souhaitais abonder dans le sens d'Annick, concernant le maintien à domicile. Rester chez soi, c'est rester soi. Ainsi, nous devons être plus réactifs (si je peux me permettre ce terme) sur l'accompagnement que nous pouvons proposer à une personne qui, sortant de l'hôpital, est très affaiblie. Certains ne peuvent plus monter les escaliers ou entrer dans leur baignoire. Fort de 18 ans de métier, je peux estimer que nous manquons, parfois, de réactivité. Parfois, les personnes concernées subissent la décision de partir en EHPAD, en général due au fait que le réaménagement rapide du domicile serait difficile. Tous autour de nous avons des connaissances qui ont subi un tel changement. Nous devrions agir ensemble sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT – La réactivité n'est pas de la responsabilité du Département : nous avons toujours prévu les moyens à la hauteur, y compris sur l'habitat. La question que vous soulevez regarde plutôt l'organisation de l'ensemble. Il s'agirait de faire en sorte (comme je m'y efforce depuis longtemps) de donner véritablement aux instances un rôle de coordination, de faire en sorte que les infirmières en sortie d'hospitalisation travaillent avec les services et avec les médecins.

Voilà quelques années, lorsque j'ai fait construire ma maison, j'ai souhaité des toilettes adaptées aux handicapés. Tout le monde se moque de moi, estimant que cet espace si grand est inutile. Cependant, sans cette installation, il me serait bien difficile de revenir à mon domicile après un accident, même pour quelques mois. Aujourd'hui, la norme pour le handicap prescrit, pour l'essentiel, une salle de bains à l'italienne dont la porte est assez large, et des toilettes réalisées de façon fonctionnelle. Si, demain, à l'issue du Grand Débat, ces normes s'imposent comme le minimum pour la construction pour les particuliers à l'avenir, ce serait un tollé général. C'est l'incohérence la plus totale ! Aujourd'hui, des habitants déposent des demandes au Département : les adaptations de logements sont financées à plus de 80 %, sans compter ce que peut, éventuellement, apporter l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Les personnes se renseignent, mais refusent de reconnaître qu'un jour, ils auront besoin de tels aménagements. C'est un frein ! Il n'appartient pas au Département de coordonner les travaux. Accepter le vieillissement et la perte d'autonomie constitue une problématique en soi. Tu as raison de le souligner.

Passons à l'adoption. Qui est pour l'adoption de ce Schéma ? ... Je vous remercie. Pas d'abstention ? ... Deux abstentions. J'ai bien entendu le sens de l'abstention, comme le sens des votes favorables.

*Le rapport n° 101 relatif à l'adoption du Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023 :
orientations et plan d'actions
est adopté par 36 voix pour et 2 abstentions.*

RAPPORT N° 201

RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2019

M. LE PRÉSIDENT – C'est le dernier rapport.

M. TAGUET – Merci, Monsieur le Président. Conformément à la loi sur le Grenelle de l'Environnement, nous présentons aujourd'hui le rapport sur le développement durable de notre collectivité. Ce rapport permet une présentation de nos actions au titre de l'année 2018, suivant les grandes finalités du développement durable. Il présente également les axes de travail et les perspectives pour l'année 2019.

Tout d'abord, le Département s'est engagé dans une dynamique de transition écologique, avec la mise en place de son programme « Corrèze Transition Ecologique ». Ce programme nous permet de fédérer les acteurs locaux en engageant des actions autour de 4 thématiques :

- le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité et hydrogène décarboné) ;
- la sobriété et l'efficacité énergétique, impliquant de nombreux changements de pratiques, notamment pour l'habitat et en matière agricole, pour développer une agriculture biologique ou sans résidu de pesticides ;
- la promotion de nouvelles mobilités pour accompagner les Corrèziens vers de nouvelles mobilités durables ;
- les solidarités territoriales, avec la reconquête de la biodiversité sur nos territoires et la valorisation des circuits courts pour favoriser la liaison directe du producteur au consommateur.

S'agissant de la lutte contre le changement climatique, le Conseil Départemental augmente progressivement le nombre de véhicules électriques de sa flotte, et ne compte désormais plus aucun véhicule Diesel. Par ailleurs, la rénovation énergétique des bâtiments départementaux se poursuit, et nous avons renforcé nos aides à l'habitat en matière d'amélioration énergétique des logements pour les Corrèziens.

En matière de biodiversité, le Département porte un projet ambitieux : il s'agira de créer une réserve départementale de biodiversité à Argentat-sur-Dordogne. Le Département poursuit son rôle de garant sur la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires. Ainsi, nous proposons d'accompagner les plus fragiles à travers nos politiques d'emploi et d'insertion professionnelle, mais aussi d'enfance et d'autonomie, notamment avec le nouveau Schéma Départemental qui vous a été présenté aujourd'hui en faveur des personnes âgées handicapées. La solidarité territoriale, quant à elle, trouve son expression dans la nouvelle politique départementale d'aide aux communes et intercommunalités, mise en place en 2018 avec un soutien de 40 M€ sur 3 ans. Cette aide vise à accompagner les projets prioritaires des collectivités et favoriser l'aménagement, le développement et l'équipement de nos territoires.

Pour cette année 2019, les objectifs de notre collectivité s'inscrivent pleinement dans cette dynamique de développement durable et de transition écologique, avec notamment :

- le déploiement de notre plan « Routes 4.0 » ;
- le raccordement des premiers abonnés dans le cadre de notre plan « Corrèze 100 % Fibre 2021 » ;
- la mise en place du projet d'administration de notre collectivité sur la base de la transformation numérique ;
- notre plan « Ambitions Santé Corrèze » pour garantir l'égalité des Corrèziens dans l'accès aux soins.

Mme VALLÉE – Monsieur le Président, ce rapport est imposé par la loi depuis 2010. Il constitue un bilan de l'ensemble des politiques publiques menées en matière de développement durable et présente leurs impacts. Je souhaiterais revenir sur quelques points évoqués dans le bilan et sur les perspectives pour cette année.

Il est indiqué que la politique de l'eau est au nombre des priorités du Département, au travers des enjeux que sont l'alimentation en eau potable, l'assainissement des eaux usées et la gestion des milieux aquatiques. Il est indiqué que le Département accompagne financièrement les maîtres d'ouvrage en la matière. C'est effectivement le cas en 2018. Lors de la dernière Commission Permanente, les derniers dossiers sur cette politique ont été suivis. Vous avez clairement indiqué aux Maires que vous ne financeriez plus, en 2019, les travaux d'assainissement et d'eau potable. Le rapport indique que le Département consacrera l'année 2019 à la révision de ses orientations sur cette politique de l'eau. Ainsi, tantôt vous acceptez, tantôt vous refusez, et voilà que ce sujet redevient une priorité ! Nous souhaitons un éclairage sur ces nouvelles orientations, et une explication de ce revirement et de cette soudaine prise de conscience, que nous saluons tous. Elle répond en effet à notre souhait depuis un an.

Bernard a évoqué tout à l'heure le sujet des « Routes 4.0 ». Je souhaiterais connaître la teneur de la formation qui devait être prodiguée aux agents, en rapport avec le nouveau métier d'ordonnanceur. A-t-elle répondu à leurs besoins ? De plus, pour tous les Corrèziens qui n'ont pas encore accès à Internet, l'information sur l'état des routes du Département ne leur est accessible que par le répondeur du Département. Celle-ci reste cependant particulièrement succincte, bien moins étoffée que celle disponible sur le répondeur de la Gendarmerie.

Il était prévu que le contrat de transition écologique fasse l'objet d'un Comité de suivi. Nous souhaitons connaître son état d'avancement.

Vous aviez déclaré que le volume d'Agrilocal devait être multiplié par 10 dans l'alimentation dans les collèges. Un nouveau dispositif devait également être mis en place. Nous souhaiterions des précisions sur ces deux points.

Comme vous le savez, les nouvelles tablettes fournies aux collèges dysfonctionnent. Nous avons déjà évoqué ce sujet lors de la dernière réunion plénière : quelles dispositions comptez-vous prendre pour améliorer cette dynamique engagée voilà plus de 4 ans ? Le développement des usages numériques constitue une priorité pour le Département et le déploiement de la fibre le montre. Cependant, le volet éducatif semble recevoir peu d'intérêt.

Merci.

M. CHASSAGNARD – Je tiens à présenter mes excuses, en premier lieu, pour mon léger retard et, en second lieu, pour mon absence en cours de séance. Ainsi, mon intervention pourra compter des redites.

Comme je l'avais indiqué ici, 46 % des émissions de CO₂ sont imputables à l'habitat et au logement. Isoler les logements, réduire la consommation énergétique de l'ensemble du patrimoine des logements redonnent du pouvoir d'achat à nos concitoyens. Ces démarches créent également des emplois non délocalisables et donnent des marchés à nos entreprises. Chaque € investi dans ce domaine améliorera le quotidien des Corrèziens. La politique nationale devrait s'investir de ce sujet crucial : un logement chauffé à seulement 16 ou 14 degrés n'est pas réellement salubre. Certains de nos concitoyens sont aujourd'hui à 1 € près à la fin du mois. Chaque action sur l'impôt, ou sur un autre domaine qui impacte le pouvoir d'achat, a des conséquences sur le quotidien des personnes qui nous entourent. Bien souvent, les personnes qui vivent chichement et qui souffrent restent silencieuses : il nous arrive de ne pas recevoir d'alerte à leur sujet.

Les collectivités subissent la dématérialisation, comme Stéphanie vient d'en parler, et l'ensemble des habitants du Département en souffrent. Au niveau national, la dernière réunion que nous avons eue à l'AMF (Association des Maires de France) à Paris a permis de constater qu'environ 20 % des Français sont en souffrance du fait de leur absence de maîtrise des outils numériques, ou du fait qu'ils n'en possèdent pas. Or, aujourd'hui, il est demandé à tout le monde d'avoir ces outils et de savoir les utiliser. Nous avons instauré, avec l'aide du Département, un espace numérique : les personnes intéressées ne sont pas toutes des personnes âgées. Certaines sont très jeunes, d'autres, moins jeunes. Toutes les démarches sont réalisées avec une personne aidante, avec discrétion si la personne le souhaite. Les mouvements d'argent sont bien sûr interdits sur cet espace numérique. Il reste très utilisé, par toutes les générations.

L'évaluation menée par le dernier Comité Directeur a montré que 40 % des habitants des territoires ruraux connaissaient cette souffrance. Ainsi, il serait essentiel que le niveau national prenne conscience de la situation et apporte des solutions. Eviter la suppression systématique des fonctionnaires serait opportune : certains travaillent bien davantage de 8 heures par jour. Certaines images tout à fait déplacées sont renvoyées : il faudrait prendre garde à ne pas stigmatiser ces personnes, qui font parfaitement leur travail. La Commission Fonction Publique, dont je fais partie, a été avertie qu'une loi très dure était en cours de préparation. Cette commission a été reportée, car cette loi semble lourde de conséquences.

Par ailleurs, l'Etat délaisse tant les Conseils Départementaux que les Régions, les intercommunalités et les municipalités. Sans voir la contradiction, l'Etat se permet, dans le même temps, d'estimer que nous multiplions les embauches jusqu'au sureffectif. Je n'accepte plus de tels discours.

Comme je l'ai déjà indiqué, la question des transports ne se limite pas aux personnes. Vous avez tous connu des gares de marchandises traversées par un trafic important, avec des centaines de wagons. Je répète que, à quantités déplacées égales, un camion consomme 375 fois plus qu'un train et plus de 900 fois plus que le transport fluvial. La Corrèze n'est cependant pas navigable : ce dernier point ne nous concerne pas. Il est toujours important de relever que ces modalités ont des conséquences sur le coût que les Départements ou Régions doivent payer. Nos routes voient, en effet, passer un trafic Nord-Sud important, notamment sur l'A20 qui est gratuite. Un meilleur usage du transport ferré réduirait ce trafic et, donc, les dépenses sur ce point.

Nous pouvons nous efforcer de faire évoluer la situation dans le bon sens, sur la base de données concrètes et vérifiables.

Merci.

M. LE PRESIDENT – Merci, Roger.

S'agissant de l'eau, il ne s'agit pas d'un revirement. Il s'agit surtout de faire preuve d'honnêteté intellectuelle vis-à-vis de nos interlocuteurs, sur nos capacités. Dans le contexte de la contractualisation, qui prévoit une aide aux communes, nous avons adopté un investissement de 40 M€ sur 3 ans (respectivement 18, 19 puis 20 M€). Nous proposons de destiner 21 M€ à une aide dite « classique » aux communes et à l'adressage, et 3 M€ à l'eau. En retour, les collectivités ne nous ont proposé aucun projet sur l'eau. De plus, l'ensemble des suggestions dépassait 40 M€ : notre décision s'est donc portée exclusivement sur les premiers choix de chaque commune. Il était alors, cependant, nécessaire d'utiliser à cette fin les 3 M€ que nous destinions à l'eau. Nous avons donc averti les communes que nous ne pouvions plus mener de politique sur l'eau.

Par ailleurs, voilà un an, le Gouvernement a proposé que le budget de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne s'élève à 210 M€, alors qu'il était auparavant de 270 M€. Le travail conduit au sein du conseil d'administration, avec Martin MALVY, notamment, et grâce à Sébastien LECORNU et Gérard DARMANIN a permis de mettre en place une démarche de solidarité entre les agences. Certaines sont en effet très riches, notamment RMC (Rhône-Méditerranée-Corse) et l'Agence de Seine-Normandie, qui bénéficient de recettes industrielles très élevées, alors que nous devons faire face au taux de pollution le plus élevé avec la redevance pollution la plus élevée. Nous sommes parvenus à obtenir une péréquation qui porte le budget à 250 M€. Toutes les collectivités ont averti, voilà un an, qu'elles ne compenseraient pas les baisses de l'Etat. Lorsque les collectivités de la Corrèze ont exprimé le besoin de recevoir l'ensemble de l'enveloppe pour l'aide aux communes, nous avons également choisi de ne pas compenser. Nous ne pouvons assumer sur un terrain sur lequel l'Etat n'assume pas. Depuis lors, nous sommes soucieux de nos marges de manœuvre. Il nous semble possible d'affecter, par exemple, 3 M€ à l'eau et, donc, d'en faire à nouveau une priorité, permettant de travailler à une nouvelle contractualisation.

Nous devons présenter avec exactitude notre 11^{ème} plan, afin de faire savoir aux collectivités les postes que nous financerons davantage, ou moins, pour leur donner une vision complète du sujet. Nous ferons parvenir un questionnaire à nos collectivités pour connaître leurs orientations. Après notre réunion du 13 mars avec l'Agence de l'Eau, nous souhaitons leur présenter la situation et échanger avec les collectivités pour établir les priorités que nous

retiendrons. Par exemple, il faudra décider si nous nous limitons à de grandes restructurations, si nous compensons ce que l'Etat n'a pas versé, si nous continuons de proposer notre prix minimum de l'eau. Nous sommes parvenus avec l'Agence, à faire tendre le prix minimum de l'eau vers 2 € et non plus 1,50 €. Ce sont les sujets dont nous débattons en juillet.

La priorité, à mes yeux, est l'honnêteté. Certes, je peux partager votre sentiment : il faudrait continuer d'avancer sur l'eau. Mais avec quels moyens ? Pour cette raison, nous avons choisi, en préparant le DOB, de réutiliser une partie des fonds pour la politique de l'eau.

Je souhaite vous répondre très précisément sur « Routes 4.0 » : les inspecteurs du domaine public sont en cours de formation. Nous avons identifié la personne référente pour la formation des ordonnanceurs et des chefs de secteur. Les démarches s'intensifieront en mars avec l'arrivée des outils.

Nous n'avons pas conduit de nouvelle réunion du Comité de pilotage de « Corrèze Transition Ecologique ». En effet, le nouveau Ministre, Madame WARGON, a souhaité revoir l'ensemble des fiches. J'ai incité, hier, le Préfet à recontacter le Ministère, dans l'attente de ces fiches, qui nous indiqueront la position de l'Etat. En l'absence de ces éléments concrets, il n'était pas opportun d'organiser une nouvelle réunion du Comité de Pilotage après celle du 19 décembre dernier. Nous avons pu concrétiser différents éléments le mois dernier : la Région a pu signifier sa position, et le Président de la Région Alain ROUSSET a souhaité être signataire de ces contrats de transition écologique. Il s'engagera dans cette démarche. Malgré l'absence de réunion du Comité de Pilotage, cette démarche suit son cours.

Après la Commission Permanente à laquelle nous avons remonté différentes difficultés sur les tablettes, nous avons invité, ou convoqué, notre prestataire pour faire un point. A ma connaissance, les systèmes doivent fonctionner aujourd'hui : des difficultés, inhérentes à un passage de version, sont levées. Le prestataire s'était engagé à effectuer les démarches plus lourdes, si elles étaient nécessaires, pendant les vacances scolaires qui commencent ce soir. Nous venons de terminer le dialogue budgétaire : les principaux ne nous ont pas adressé de retour sur de nouveaux incidents après la correction. Les précédents nous avaient été dûment signalés.

Mme PITTMAN – (*...Intervention inaudible, hors micro...*)

M. LE PRESIDENT – C'est dû à la Région. La Région est en train de conduire la restructuration pour notre compte. La communication peine à passer, d'autant plus que la Région n'utilise pas le même environnement numérique que nous. Ils n'avaient pas forcément prévu de remettre en place le même système. Certes, cette situation laisse à désirer mais elle concerne uniquement Arsonval.

Les usagers peuvent accéder à leur environnement numérique personnel grâce à n'importe quel outil. Ce dispositif fonctionne chez ceux qui l'utilisent.

Enfin, je partage ce qu'a indiqué Roger : il est regrettable que l'Etat veuille toujours transférer davantage de compétences, et nous reproche, ensuite, de ne pas y faire face.

Agrilocal ne prend pas son essor : nous n'y parvenons pas. La principale raison est que les professionnels ne souhaitent pas se déplacer pour d'aussi petites quantités, et nous avons du mal à regrouper nos quantités. Nous envisageons de créer un outil qui ressemble au "Drive rural" que nous installons dans le cadre de l'autonomie. Ce dispositif servirait à l'autonomisation des personnes et aussi à livrer à domicile. Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture conçoit, dans le cadre du projet de transition écologique, un projet de plate-forme de regroupement.

Enfin, le Département envisage un projet, plus large, de plate-forme territoriale d'approvisionnement local. Il s'agit d'aider le commerce local, notamment les petits commerces. Nous sommes en train d'entreprendre une évolution complète qui pourrait conduire à mettre fin à Agrilocal, probablement en 2020. Cette mesure ne fonctionne pas et coûte, en fonctionnement, plus cher que ce qu'elle rapporte aux habitants. Elle est donc inutile. Cet outil arrive en fin de vie, et nous envisageons donc de mettre en place un outil à la visée beaucoup plus large, touchant également le

commerce local. Agrilocal concerne en effet les agriculteurs, et il est dommage que les petits artisans qui animent le milieu rural ne puissent accéder à ces plateformes.

Pour mettre en œuvre un tel dispositif, il faut trouver les start-ups qui pourraient porter une telle opération. Pour l'heure, nous avons un projet, nous disposons des personnes nécessaires, mais il faut prévoir un temps de développement et de mise en place.

Il faut maintenant donner acte que nous avons débattu sur le rapport « Développement durable ». Tout le monde est-il d'accord ? ... Je vous remercie.

Acte est donné sur le rapport n° 201 relatif au rapport sur la situation de la Collectivité en matière de développement durable 2018-2019.

M. LE PRESIDENT – Francis, veux-tu faire part de ta motion sur les lignes régionales SNCF ?



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 15 FÉVRIER 2019

▼
MOTION

*Pour la sauvegarde des lignes ferroviaires régionales
Limoges-Ussel et Limoges-Brive via Saint-Yrieix-la-Perche*

Considérant l'annonce du Président de la République en juillet 2017 de faire des "transports du quotidien" la priorité de son quinquennat en matière de mobilité ;

Considérant le rapport Spinetta présenté le 15 février 2018 reprochant à la SNCF le maintien des "petites" lignes : il en résulte une volonté de la SNCF de décourager les usagers d'utiliser ces lignes pour justifier, à terme, leur possible fermeture ;

Considérant que les lignes Limoges-Ussel et Limoges-Brive via Saint-Yrieix sont essentielles pour la desserte ferroviaire de la Corrèze, en permettant aux Corrèziens de disposer de transports du quotidien adaptés à leurs besoins ;

Considérant l'intérêt de ces lignes pour l'attractivité du territoire et l'économie touristique et culturelle de notre département ;

Considérant les suppressions régulières de trains, en particulier les trains du matin et du soir, ceux les plus fréquentés, notamment par les lycéens, étudiants et travailleurs ;

Considérant la nécessité d'adapter les horaires de ces lignes et des correspondances pour mieux répondre aux besoins professionnels ;

Considérant que des dysfonctionnements multiples se produisent sur ces lignes, du fait d'un défaut d'entretien de l'infrastructure.

Le Conseil départemental de la Corrèze :

- **demande** à l'État et à la Région Nouvelle Aquitaine de répondre aux besoins de mobilité des Corrèziens en assurant le maintien des lignes Limoges - Ussel et Limoges - Brive via Saint-Yrieix-la-Perche ;
 - **demande** un effort significatif de maintenance sur ces deux lignes pour mettre fin aux dysfonctionnements réguliers qu'elles rencontrent, entraînant retards et suppressions de trains ;
 - **demande** la mise en place d'horaires mieux adaptés aux professionnels et étudiants qui utilisent régulièrement ces lignes ;
 - **demande** la mise en place de tarifs incitatifs pour les usagers réguliers de ces lignes.
-

M. COMBY – Motion concernant la sauvegarde des lignes ferroviaires régionales Limoges-Ussel et Limoges-Brive via Saint-Yrieix-La-Perche :

Considérant l'annonce du Président de la République en juillet 2017 de faire des transports du quotidien la priorité de son quinquennat en matière de mobilité ;

Considérant le rapport Spinetta présenté le 15 février 2018, qui reproche à la SNCF le maintien des petites lignes : il en résulte une volonté de la SNCF de décourager d'utiliser ces lignes pour justifier, à terme, leur possible fermeture ;

Considérant que les lignes Limoges-Ussel et Limoges-Brive via Saint-Yrieix sont essentielles pour la desserte ferroviaire de la Corrèze, en permettant aux Corrèziens de disposer de transports du quotidien adaptés à leurs besoins ;

Considérant l'intérêt de ces lignes pour l'attractivité du territoire et l'économie touristique et culturelle de notre Département ;

Considérant les suppressions régulières de trains, en particulier les trains du matin et du soir, ceux les plus fréquentés notamment par les lycéens, étudiants et travailleurs ;

Considérant la nécessité d'adapter les horaires de ces lignes et les correspondances pour mieux répondre aux besoins professionnels ;

Considérant que des dysfonctionnements multiples se produisent sur ces lignes, du fait d'un défaut d'entretien et de l'infrastructure.

Le Conseil Départemental de la Corrèze demande à l'Etat et à la Région Nouvelle-Aquitaine :


- de répondre aux besoins de mobilité des Corrèziens en assurant le maintien des lignes Limoges-Ussel et Limoges-Brive via Saint-Yrieix-La-Perche ;
- un effort significatif de maintenance sur ces deux lignes pour mettre fin aux dysfonctionnements réguliers qu'elles rencontrent, entraînant retards et suppressions de trains ;
- la mise en place d'horaires mieux adaptés aux professionnels et étudiants qui utilisent régulièrement ces lignes ;
- la mise en place de tarifs incitatifs pour les usagers réguliers de ces lignes. »

M. LE PRESIDENT – Qui est pour cette motion ? ... Je vous remercie. Pas d'avis contraire, pas d'abstention ? ...

*La motion relative à la sauvegarde des lignes ferroviaires régionales
Limoges-Ussel et Limoges-Brive via Saint-Yrieix-la-Perche
est adoptée à l'unanimité.*

Je vous propose l'avis sur le projet de règlement des transports scolaires de la Région Nouvelle-Aquitaine. Lilith.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 15 FÉVRIER 2019



AVIS

*Sur le projet de règlement des transports scolaires de
la Région Nouvelle-Aquitaine*

Vu le projet de règlement des transports scolaires de la Région Nouvelle-Aquitaine transmis par courriel aux membres du CDEN le 6 février pour un avis lors de la réunion du 7 février 2019 ;

Considérant le retrait à notre demande de ce point de l'ordre du jour de la réunion du CDEN du 7 février compte tenu de la transmission tardive du document, une nouvelle réunion exceptionnelle du CDEN a été fixée le 15 février ;

Considérant l'engagement de longue date du Département pour un service de transports scolaires de proximité et de qualité, en concertation avec les Communes, pour répondre aux besoins des familles, notamment dans les secteurs ruraux ;

Considérant que le projet de nouveau règlement régional aurait des conséquences importantes pour les familles et les Communes, encore difficiles à évaluer compte tenu du manque d'information, mais impactant sur :

- le nombre de points d'arrêt (compte tenu de la réduction de la distance minimale de domiciliation),
- la modification du barème tarifaire dont l'application semble prévue pour la rentrée 2019,
- l'obligation faite aux Communes d'engager un accompagnateur dans certains véhicules pour le transport des élèves de maternelles.

A noter que d'autres points méritent d'être précisés, telles que les conditions tarifaires d'accès des étudiants au service ;

Considérant que, lors du transfert de la compétence transports scolaires, la compensation financière versée annuellement par le Département à la Région a été fixée à 17,5 millions d'euros ;

Regrettant l'absence totale de concertation avec le Département et les Communes pour l'élaboration de ce projet de règlement ;

Le Conseil départemental :

- émet un avis défavorable sur le projet de règlement des transports scolaires dans sa version soumise à l'examen du CDEN du 15 février 2019 ;
- demande à la Région Nouvelle-Aquitaine :
 - soit de maintenir le niveau de service et de tarification dans des conditions identiques à celles assurées par le Département jusqu'au transfert de la compétence,
 - soit de ristourner la compensation versée par le Département si le service n'est pas de niveau équivalent.

Au-delà des échanges techniques entre les différents partenaires, le Conseil départemental espère que le Conseil régional prendra en compte l'intérêt des familles corréziennes et organisera une véritable concertation avec le Département et les Communes sur ce projet.

RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2019

Mme PITTMAN – Vu le projet de règlement des transports scolaires de la Région Nouvelle-Aquitaine, transmis par courriel aux membres du CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) le 6 février pour un avis lors de la réunion du 7 février 2019 ;

Considérant le retrait, à notre demande, de ce point de l'ordre du jour de la réunion du CDEN du 7 février, compte tenu de la transmission tardive du document, une nouvelle réunion exceptionnelle du CDEN a été fixée le 15 février ;

Considérant l'engagement de longue date du Département pour un service de transports scolaires de proximité et de qualité, en concertation avec les communes, pour répondre aux besoins des familles, notamment dans les secteurs ruraux ;

Considérant que le projet de nouveau règlement aurait des conséquences importantes pour les familles et les communes, encore difficiles à évaluer du fait du manque d'information, mais impactant sur :

- le nombre de points d'arrêt (compte tenu de la réduction de la distance minimale de domiciliation),
 - la modification du barème forfaitaire dont l'application semble prévue pour la rentrée 2019,
 - l'obligation faite aux communes d'engager un accompagnateur dans certains véhicules pour le transport des élèves de maternelles ;
- A noter que d'autres points méritent d'être précisés, tels que les conditions tarifaires d'accès des étudiants au service ;

Considérant que lors du transfert de la compétence transports scolaires, la compensation financière versée annuellement par le Département à la Région a été fixée à 17,5 M€,

Regrettant l'absence totale de concertation avec le Département et les Communes pour l'élaboration de ce projet de règlement ;

Le Conseil Départemental :

- émet un avis défavorable sur le projet de règlement des transports scolaires dans sa version soumise à l'examen du CDEN du 15 février 2019,
- demande à la Région Nouvelle-Aquitaine :
 - . soit de maintenir le niveau de service et de tarification dans des conditions identiques à celles assurées par le Département jusqu'au transfert de la compétence,
 - . soit de ristourner la compensation versée par le Département si le service n'est pas de niveau équivalent.

Au-delà des échanges techniques entre les différents partenaires, le Conseil Départemental espère que le Conseil Régional prendra en compte l'intérêt des familles corréziennes et organisera une véritable concertation avec le Département et les communes à ce sujet, sur ce projet.

M. LE PRESIDENT – Des expressions ? ... Qui est pour cet avis ? ... Qui est contre ? ... Trois. Qui s'abstient ? ...

Je vous remercie.

*L'avis relatif au projet de règlement des transports scolaires
de la Région Nouvelle-Aquitaine
est adopté par 26 pour / 9 abstentions / 3 voix contre.*

Vous êtes invités pour le déjeuner, qui prend la forme d'un petit buffet. Nous recevons les personnes de la DGFIP et, comme ils nous attendent depuis un moment, nous pouvons nous mettre autour d'une table pour échanger avec eux.

Merci à tous.

La séance est levée.

